

finances News

PREMIER HEBDOMADAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

HEBDO

Directeur de la publication : Fatima Ouriaghi

Marché du travail

Le spectre du chômage de masse

P. 23

FLUX MARITIMES

Le port Tanger Med brave la crise

P. 18/19



POINT BOURSE HEBDO

Evolution de l'indice Masi depuis Janvier 2019



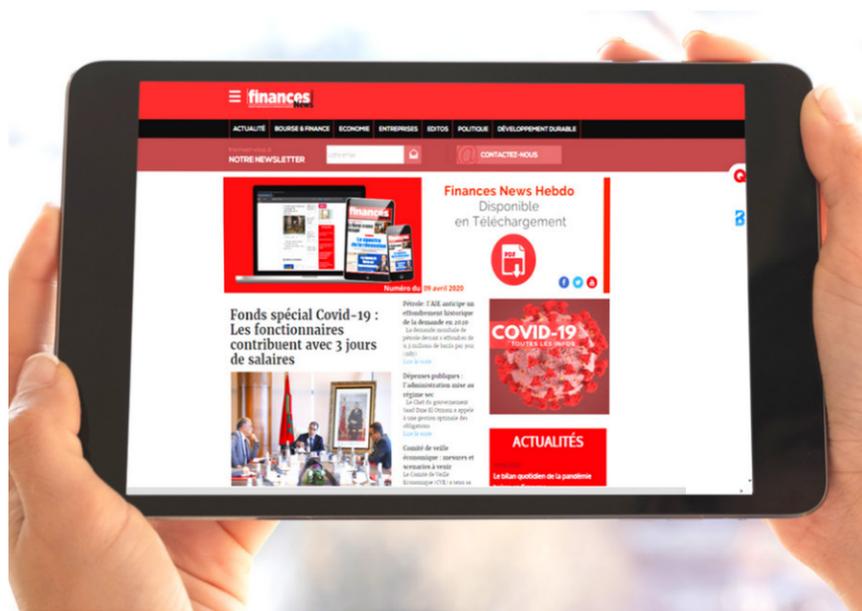
Sur les plus bas de l'année

P. 5

Coronavirus

Esprits criminels

P. 2



Restez informés en continu sur **fnh.ma**, la plateforme web de **Finances News Hebdo**



www.fnh.ma



EDITORIAL

Par Fatima Ouriaghli

ESPRITS CRIMINELS

La mobilisation au niveau international ne faiblit pas face à une pandémie qui paralyse l'économie mondiale, divise les scientifiques et, surtout, invite à de multiples questionnements en ce qui concerne le déconfinement.

Justement, au moment où le déconfinement fait l'objet de débats houleux et polémiques dans certains pays comme la France, le Maroc, lui, a décidé de prolonger le confinement jusqu'au 20 mai. Un mois supplémentaire durant lequel il faudra se plier à des règles strictes en termes de déplacement en dehors du lieu de résidence, de distanciation sociale, de port de masque obligatoire...

Une prolongation du confinement logique, utile, indispensable ? A l'évidence oui. En vertu du principe de précaution, surtout que certaines pratiques «ramadanesques» comme les regroupements nocturnes, peuvent être des facteurs favorables à la propagation du coronavirus. Au regard, également, de l'augmentation quotidienne du nombre d'infections constatées ces derniers jours.

Car malgré toutes les mesures prises, le Maroc égrène ses morts et reste confronté à la multiplication des cas de contamination.

Ce mercredi 22 avril à 10 H, on dénombrait 3.377 cas pour 149 décès. Mais voilà, pendant que tout le monde met les mains dans le cambouis pour lutter contre le coronavirus, les esprits criminels s'invitent dans la partie pour distraire les citoyens et ajouter de la psychose à une situation déjà éprouvante psychologiquement.

Criminels. Le terme n'est pas exagéré.

Quand, en ces temps de crise sanitaire, on détourne la parole publique pour en faire le vecteur d'un message fallacieux, à l'instar des propos attribués au directeur de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies au ministère de la Santé, Mohamed El Youbi, c'est criminel (www.laquotidienne.ma).

Et c'est d'autant plus grave qu'il s'agit de propos attribués au ministère de tutelle, seule voix autorisée pour donner l'information juste et transparente à l'opinion publique à propos notamment du Covid-19.

Quand certains profitent de cette situation inédite pour confectionner et commercialiser de faux masques de protection, mettant ainsi en danger la vie des citoyens, c'est criminel.

Quand certains se mettent dans la clandestinité pour fabriquer et vendre de faux produits désinfectants nuisibles à la santé publique, c'est criminel.

Quand on surfe sur la fragilité psychologique de certains citoyens pour faire proliférer les fakes news visant à maintenir un climat anxiogène ou encore à encourager un relâchement dans la mise en œuvre des gestes barrières, c'est évidemment criminel. Cette semaine, le ministre de l'Éducation nationale, Said Amzazi, a dû publier deux communiqués en moins de 24 heures pour démentir des informations concernant son ministère.

A quoi rime donc tout ça ? Qu'est-ce qui peut légitimer de tels agissements ?

En tout cas, à ces esprits criminels, les autorités ont le devoir de répondre avec la plus grande sévérité. ♦

www.facebook.com/FNhebd

Actualité

- 3 Voyons voir : Une bien mauvaise compagnie
- 4 Ça se passe au Maroc

Bourse & Finances

- 5 Sur les plus bas de l'année
- 8 Entretien avec Arji Abdelazi : «A ce jour, les délais prévus pour les amnisties fiscales n'ont pas changé»
- 15 Ramadan/Consommation : Coup de frein à l'activité de crédit
- 16 Boursenews



Economie

- 17 Croissance : Le CMC revoit fortement à la baisse sa prévision
- 18 Entretien avec Idriss Aarabi : Le port Tanger Med brave la crise
- 20 Aéronautique : Le secteur subit la fermeture d'usines à l'étranger
- 21 Franchise et commerces : «De nouvelles mesures financières doivent être prises»
- 22 Tourisme : 1,7 milliard de DH pour relancer le secteur
- 23 Marché du travail : Le spectre du chômage de masse
- 24 Nouveau modèle de développement : Quels enseignements tirés de la crise du Covid-19 ?



L'univers des TPME

- 25 Entreprises technologiques : Le coronavirus, une aubaine

Focus Agricole

- 26 Aid Al-Adha 2020 : Les éleveurs confrontés à plusieurs incertitudes

High-Tech

- 27 Gaming : Cette industrie qui ne connaît pas la crise

Tribune libre

- 28 Réflexion sur l'après-Covid-19 et le nouveau modèle de développement économique et social marocain

Culture

- 30 Arts plastiques : Najia Mehadji, du sensible au spirituel
- 31 Musiques : Cap sur l'Afrique !

Développement durable

- 32 Projets solaires et éoliens : Le coronavirus risque de brider la croissance en 2020
- 33 Plan de sauvetage économique : Oxfam International au service de la cause environnementale



Entreprise

- 34 Entretien avec Philippe Montant : Télétravail, comment s'adaptent les Marocains ?

• Directeur Général responsable de la Publication : Fatima OURIAGHLI
Contact : redactionfnh@gmail.com

• Directeur des rédactions & Développement : David William • Rédacteur en chef : Amine Elkadiri • Journalistes : Charaf Jaidani, Leïla Ouriaghli, Adil Hlimi, Momar Diao, Youssef Seddik, Badr Chaou, Chaimaa Abounaim, Khalid Aourmi • Révision : M. Labdaouat • Directeur technique & maquettiste : Abdelillah Chamseddine • Mise en page : Zakaria Beladal
• Assistantes de direction : Amina Khchay • Département commercial : Samira Lakbiri, Salma Benmakhlouf, Rania Benchaib • Administratif : Fatiha Aït Allah, Nahla Sahlal
• Édition : JMA CONSEIL • Impression : Maroc Soir • Distribution : Sapress • Tirage entre 15.000 et 18.000 exemplaires • Dépôt légal: 157/98 • ISSN : 1114-047
• Dossier de presse : 24/98 • N° Commission paritaire : H.F/02-05



Par D. William

Une bien mauvaise compagnie

Le jour d'après, ce jour de l'après-crise, on y pense tous. Quand pourrions-nous retrouver une vie normale ? Quand pourrions-nous savourer de nouveau tous ces petits moments de plaisirs que nous avons et auxquels nous ne prêtions guère attention : une petite balade tranquille, se poser dans un café, juste se retrouver entre amis... ? Ces «banalités» de la vie que nous négligions tantôt et dont nous nous rendons compte de l'importance maintenant que nous en sommes privés par le coro-

navirus. Quand pourrions-nous simplement retrouver notre vie d'avant coronavirus ? Les plus érudits de cette planète n'arrivent pas à répondre à cette interrogation. Nous avons fait voler des avions, nous avons créé l'arme nucléaire, nous avons créé tellement de choses dans ce bas monde..., mais un minuscule virus a tout planté, en étant assez élégant pour nous laisser quand même Internet. Il a subitement mis nos vies entre parenthèses.

Pour l'instant, l'Homme et

son génie sont neutralisés par le Covid-19. Peut-on s'affranchir de cette saloperie ? Un jour peut-être. Quand nous arriverons à

W **Ceux qui se demandaient si nous étions seuls sur terre ont leur réponse : nous partageons notre toit avec le Covid-19.**



trouver un vaccin. Dans 6 mois ? Dans un an ? Dans 2 ans ?

Une chose est sûre, on ne pourra continuer à se terrer entre quatre murs. Il faudra sortir de notre confinement pour affronter la bête qui est partout et nulle part en même temps. Sacré combat en perspective !

Ceux qui se demandaient si nous étions seuls sur terre ont leur réponse : nous partageons notre toit avec le Covid-19.

Au Maroc, nous irons affronter cet ennemi invisible théoriquement après le 20 mai. L'affronter ? Non. Plutôt

l'amadouer en apprenant à cohabiter avec lui, à vivre en bonne intelligence. Pour seules armes, nous aurons des masques, des gants peut-être et des «gestes barrières» à respecter.

Et si nous savons utiliser ces armes à bon escient, nous pourrions alors retrouver un semblant de normalité dans nos vies et, surtout, permettre un redémarrage progressif d'une activité économique claudicante.

Autant donc s'y faire dès à présent : nous serons en très mauvaise compagnie pendant encore plusieurs mois. ♦

Offre spéciale d'abonnement à

48 Numéros (384 DH)
Finances News Hebdo

+ 2 Numéros (80 DH)
Hors Série



AU PRIX de 380 DH

BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je souhaite m'abonner à cette offre spéciale pour 1 an

Mon abonnement comprend :

- 52 numéros Finances News hebdo & 2 numéros du série.

Voici mes coordonnées :

M Mme Mlle

Nom/Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél : Fax :

E-mail :

Mon règlement ci-joint par :

Chèque bancaire ou virement bancaire à l'ordre de JMA Conseil :

Banque Populaire, Agence Abdelmoumen, Compte N° 21211 580

5678 0006-Casablanca - (Maroc)

CVE : Un crédit à taux zéro pour les autoentrepreneurs impactés

C'est l'une des mesures-phares prises lors de la cinquième réunion du Comité de veille économique qui s'est tenue en début de semaine.

Ainsi, il a été décidé la mise en place d'un crédit à taux zéro pour les autoentrepreneurs, impactés par la crise du Covid-19, pouvant atteindre un montant de 15.000 dirhams.

Ce crédit, qui sera disponible à partir du 27 avril 2020, est remboursable sur une période pouvant aller à 3 ans avec un délai de grâce d'un an.

Les intérêts y afférents seront totalement pris en charge par le secteur

des assurances. Ce dernier contribuera, en outre, pour un montant de 100 millions de dirhams au mécanisme de garantie mis en place par l'État, à travers la Caisse centrale de garantie.

D'autres mesures importantes ont été prises. Il s'agit du traitement comptable dérogatoire pour étaler les dons et les charges relatives à la période de l'état d'urgence sanitaire sur 5 ans; de l'extension du bénéfice de «Damane Oxygène» aux entreprises opérant dans le secteur de l'immobilier; et l'assouplissement des procédures de déclaration des salariés affiliés à la CNSS qui sont en arrêt provisoire. ■



Crise sanitaire

Près de 142.000 entreprises en arrêt d'activité

Dans le cadre de ses travaux de suivi des effets socioéconomiques de la pandémie Covid-19 sur l'économie nationale, le haut-commissariat au Plan (HCP) a réalisé une enquête qualitative auprès des entreprises organisées dont l'objectif principal est d'évaluer l'impact immédiat de cette crise sur la situation des entreprises au Maroc.

Cette enquête a été réalisée par téléphone du 1er au 3 avril 2020 et a ciblé un échantillon de 4.000 entreprises organisées opérant dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, de l'énergie, des mines, de la pêche, du commerce et des services marchands non financiers.

Début avril, près de 142.000 entreprises, soit 57% de l'ensemble des entreprises, ont déclaré avoir arrêté définitivement ou temporairement leurs activités. Sur ce total, plus de 135.000 entreprises ont dû suspendre temporairement leurs activités, tandis que 6.300 ont cessé leurs activités de manière définitive. Par catégorie d'entreprises, les TPE (très petites entreprises) représentent 72%, les PME (petites et moyennes entreprises) 26% et les GE (grandes entreprises) 2% des entreprises en arrêt d'activité de façon temporaire ou définitive.

Les secteurs les plus touchés par cette crise sont l'hébergement et la restauration avec 89% d'entreprises en arrêt, les industries textiles et du cuir et les industries métalliques et mécaniques avec 76% et 73%, respectivement, ainsi que le secteur de la construction avec près de 60% des entreprises à l'arrêt. ■

Coronavirus

Les cabines de désinfection des personnes interdites

Les ministères de la Santé, de l'Intérieur et de l'Industrie viennent de mettre à l'arrêt le business naissant et florissant des cabines de désinfection des personnes.

Dans un communiqué conjoint, les deux départements indiquent que le comité de suivi ne dispose pas actuellement des éléments scientifiques suffisants pour l'élaboration d'une norme destinée à ces cabines. En conséquence, il est strictement interdit de les commercialiser et de les utiliser, compte tenu de l'exposition potentielle aux matériaux utilisés dans le processus de désinfection.

Il convient de noter que l'utilisation de ces cabines reste acceptée pour les



engins et les matériaux.

En conséquence, toutes les cabines de désinfection destinées aux personnes doivent être retirées des institutions, des espaces publics, des magasins ou de tout autre endroit où

elles sont utilisées.

Toute violation de cette décision exposera à des conséquences et poursuites judiciaires, prévient le communiqué. ■

La DGSN lance une application mobile pour mieux contrôler les mouvements des citoyens

La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a lancé récemment, une application mobile qui permet aux agents de sûreté à différents barrages de contrôle dans les villes de Rabat, Salé et Témara de contrôler et de suivre les mouvements des citoyens, dans le cadre de ses efforts pour assurer le respect de l'état d'urgence sanitaire, prolongé jusqu'au 20 mai prochain.

Développée par une équipe composée d'ingénieurs et de techniciens relevant de la direction des systèmes d'information et de communication à la DGSN, cette application doit servir à limiter les mouvements inutiles des citoyens et à contrôler les contrevenants à l'état d'urgence sanitaire.



L'application offre la possibilité de déterminer les déplacements qui constituent une violation de l'état d'urgence sanitaire, et par conséquent de prendre les mesures juridiques nécessaires contre les contre-

venants.

Cette application a été lancée dans un premier temps au niveau des villes de Rabat, Salé et Témara et sera généralisée ultérieurement au niveau national. ■

Démarrage du versement des aides aux non-ramédistes

Le Fonds de gestion de la pandémie du Coronavirus, créé sur instructions du Roi, a commencé ce jeudi 23 avril à verser les aides financières pour les dossiers acceptés des non-ramédistes opérant dans l'informel. Le Comité de veille économique (CVE) souligne que les montants des aides accordées par ménage ainsi que la procédure de retrait sont identiques à ceux des

ménages inscrits dans le service Ramed.

Par ailleurs, précise le CVE, les messages vont être émis sur plusieurs jours, afin d'éviter l'encombrement des points de retrait, en cette période de confinement.

Les règles strictes de confinement en vigueur restent valables y compris pour l'accès aux soutiens. ■

**LE PAIEMENT SANS CONTACT
UN GESTE BARRIÈRE**

LE PAIEMENT PLUS SIMPLEMENT

LAVEZ-VOUS FRÉQUEMMENT LES MAINS
RESPECTEZ UNE DISTANCE D'AU MOINS UN MÈTRE
NE TOUCHEZ PAS VOS YEUX, NEZ & BOUCHE
PORTEZ UN MASQUE SI VOUS ÊTES MALADE

CMI
مركز النقديات

Point Bourse Hebdo

Sur les plus bas de l'année

◆ Le Masi enregistre une septième semaine de baiss, lâchant 3,21%.

◆ Il termine mardi 21 avril à quelques encablures de son point bas de 2020, atteint en mars dernier, au plus fort de la panique.

Par Y. Seddik

Les risques économiques induits par la crise du Covid-19 se précisent de semaine en semaine. Plusieurs institutions nationales et internationales voient l'hypothèse d'une récession comme inévitable.

Le marché actions, déjà mal-en-point, accepte désormais l'idée d'une récession (ou au mieux d'un ralentissement économique). Il enregistre ainsi une nouvelle semaine (du 14 au 21 avril) de retrait où il a abandonné 3,21%, sans toutefois que cela soit accompagné d'une panique des investisseurs.

Dans ce contexte très particulier de crise sanitaire et économique, la durée du confinement et les mesures de soutien économique pour en limiter les impacts sont les principaux catalyseurs. Si la décision des autorités de prolonger l'état d'urgence était «intégrée dans les cours», le marché attend

désormais les mesures additionnelles qui seront annoncées, notamment sur le plan monétaire, pour amortir le choc.

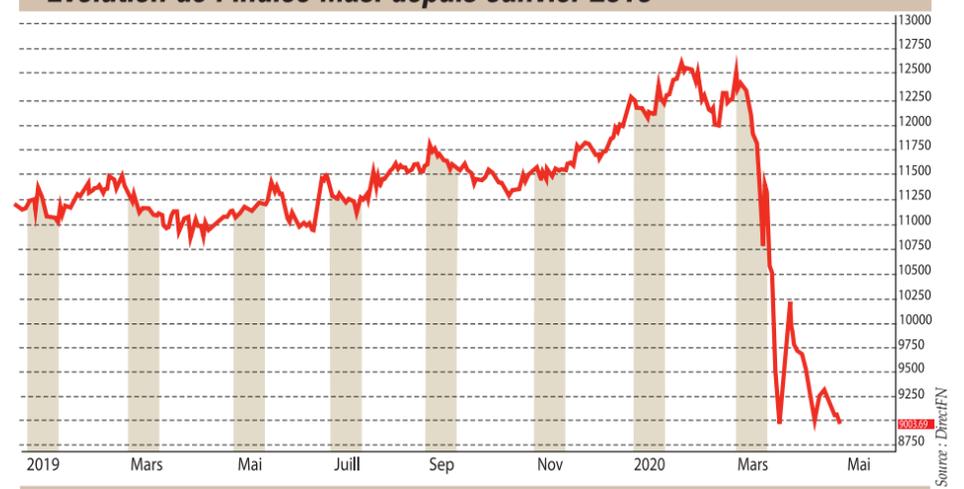
Rappelons que les effets du confinement, rien que sur le mois d'avril 2020, devraient, selon le HCP, amputer la croissance du PIB de 3,8 points au deuxième trimestre 2020, soit l'équivalent d'une perte d'environ 10,9 milliards de DH pour l'économie après 4 Mds de dirhams au premier trimestre.

La prudence persiste

Cette semaine boursière s'est achevée comme la précédente : dans l'incertitude. D'ailleurs, le niveau des échanges de la période trahit la posture «Risk off» prises par opérateurs. Le volume global hebdomadaire est faible et s'est chiffré à 346,40 MDH.

Sur le plan sectoriel, 17 compartiments ont subi le mouvement vendeur qui marquait cette semaine. «Loisirs et Hôtels» (-8,91%) a connu la plus forte baisse, reflétant la conjoncture difficile que traverse Risma, seul représentant du secteur coté en Bourse.

Evolution de l'indice Masi depuis Janvier 2019



Le secteur des transports (-5,07%) accusait, lui aussi, l'une des baisses les plus significatives au même titre que le compartiment des boissons (-4,13%).

En revanche, les secteurs de la «Chimie» et de l'industrie pharmaceutique, font partie des rares secteurs à maintenir le cap durant cette période difficile. Sur la semaine, ils se sont appréciés de 2,65% et 2,22% respectivement. Depuis le début de l'année, l'industrie pharmaceutique est à l'équilibre (-0,02%) tandis que le secteur de la chimie perd légèrement 1,37%.

Sur le front des valeurs, Saham Assurance inscrit la plus forte baisse hebdomadaire

(-10,01%), suivi par Risma (-8,91%) qui actualise ses bas historiques à 77 DH.

Éléments graphiques

D'un point de vue technique, les niveaux et les conclusions sont les mêmes depuis 3 semaines : l'indice évolue toujours entre un support à 8.800 points et une résistance à 10.350 points. Les indicateurs techniques sont dans une configuration graphique de rebond technique depuis le 23 mars.

Il faudra quitter le range 8.800/10.350 pour retrouver une dynamique de court terme. A moyen-long terme, la tendance est baissière. ◆

DANS UN MONDE QUI CHANGE,
VOUS N'AVEZ PLUS À CHOISIR
ENTRE SÉCURITÉ ET PERFORMANCE

BMCI TRÉSO PLUS

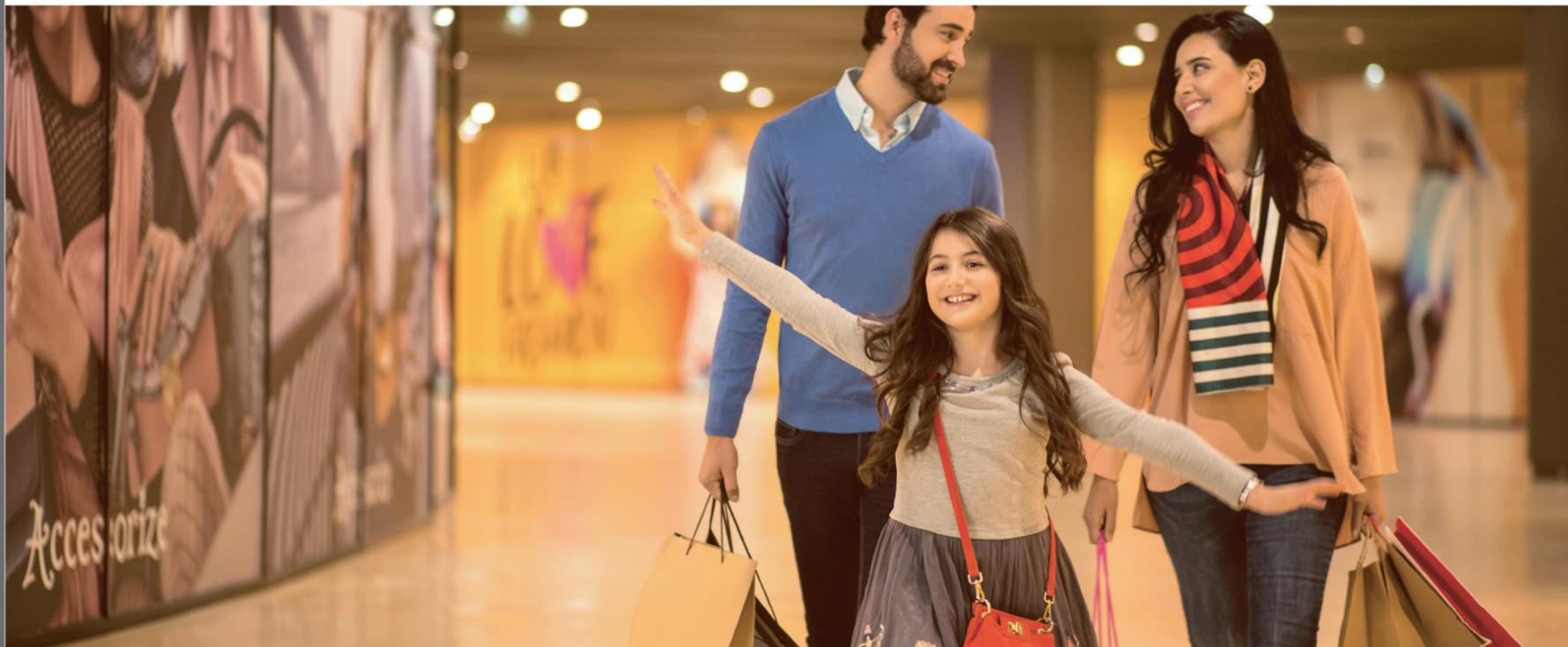
OPCVM investissant uniquement en Bons du Trésor, titres garantis par l'Etat

A BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNER



BMCI ASSET MANAGEMENT
GROUPE BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change



ENGAGEMENT



AUDACE



SERVICE CLIENT

Les actionnaires de SALAFIN sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société le **Mercredi 27 MAI 2020 à 11H00**, à l'effet de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de Gestion du Directoire et du Rapport des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019
2. Examen et approbation des Comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2019
3. Lecture du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95
4. Examen du Rapport Annuel du Contrôle Interne
5. Projet d'affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2019
6. Projet de distribution des jetons de présence au titre de l'exercice 2019
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes pour leur gestion durant l'exercice 2019
8. Approbation de la proposition de nomination de trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance
9. Questions diverses
10. Pouvoirs à donner

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social de SALAFIN ou faire adresser par un intermédiaire habilité, au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres.

Les titulaires d'actions nominatives, préalablement inscrites en compte au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion de l'Assemblée, seront admis sur simple justification de leur identité ou de leur mandat. Tout actionnaire peut ainsi et à sa convenance se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières disposant d'un mandat.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix (10) jours à compter de la publication de l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit de prendre connaissance, au siège social de SALAFIN, des documents dont la communication est prescrite par la loi relative aux sociétés anonymes.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint, un ascendant, descendant ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, disponible sur le site de la société, en observant les dispositions statutaires et légales en vigueur en la matière.

Compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pourrait, si nécessaire, être tenue par les moyens de vidéo conférence, conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur en la matière.

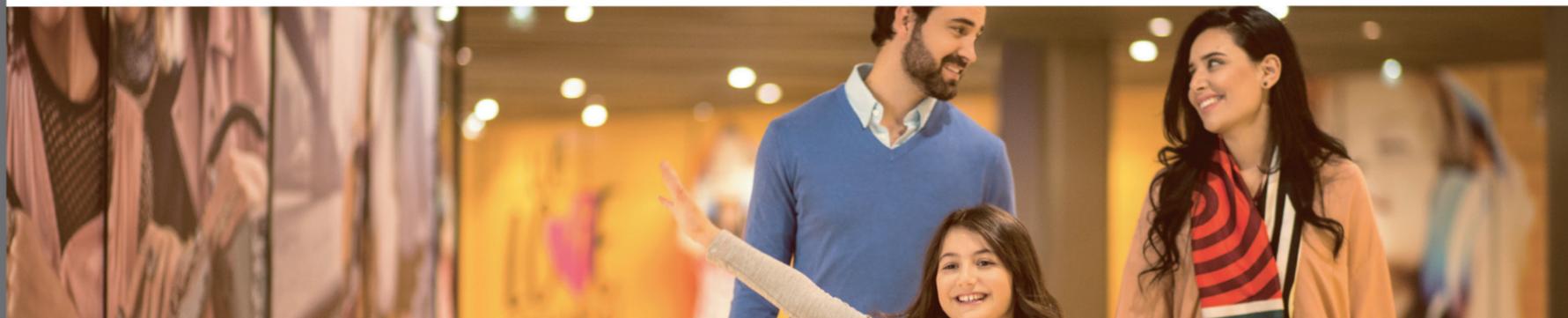
Les actionnaires désireux de participer en vidéo conférence devront adresser un mail à dmatassim@salafin.com afin de leur transmettre les informations, en respectant les délais prescrits par la loi en vigueur.

Le Directoire
Le 24 Avril 2020

SALAFIN

Société Anonyme au Capital de 294 507 400,00 DH
Siège Social : Immeuble ZENITH MILLENIUM, N°8
Sidi Maârouf • Casablanca • RC : N° 88 437

Les Etats Financiers sont disponibles
sur le site institutionnel de SALAFIN :
www.salafin.com



ENGAGEMENT



AUDACE



SERVICE CLIENT

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Directoire, le rapport général des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2019 ainsi que le rapport du Conseil de Surveillance approuve ces documents dans leur intégralité ; elle approuve également les Etats de Synthèse relatifs aux comptes arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés et publiés le 31 Mars 2020, faisant ressortir un Résultat Net bénéficiaire de cent trente millions trois cent soixante-dix-sept mille et deux dirhams (**130 377 002 dirhams**).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Annuel du Contrôle Interne, approuve les conclusions dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de distribuer un dividende total de 129 583 080 dirhams dont 64 791 540 dirhams de dividende ordinaire et un montant équivalent de dividende exceptionnel, de la manière suivante :

Projet d'affectation du résultat 2019	Dirhams
Résultat de l'exercice	130 377 002,35
Réserve légale	0
Solde Après déduction de Réserves Légale	130 377 002,35
Solde distribuable	130 377 002,35
Dividendes ordinaires	64 791 540,00
Dividendes exceptionnels	64 791 540,00
Nombre d'actions	2 945 070
Dividende total par action	44,00
Dividende ordinaire par action	22,00
Dividende exceptionnel par action	22,00

L'Assemblée Générale décide par conséquent de distribuer un total de **129 583 080 dirhams**, correspondant à un **dividende de 44 dirhams par action**. La date de mise en paiement est fixée au plus tard au 24 juin 2020.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la proposition du Directoire de distribuer le montant de 600 000 dirhams au titre de jetons de présence pour l'exercice 2019 à répartir entre l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus total, entier, définitif et sans réserve aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes, pour l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Madame Salma TAZI et Monsieur Samir BAALI en tant que nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour un mandat d'une année, expirant à la même date que les mandats des autres membres du Conseil de Surveillance et ce à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du membre indépendant du Conseil de Surveillance Monsieur Hervé DINEUR et donne à ce dernier quitus total, entier, définitif et sans réserve et le remercie de sa précieuse contribution durant les 5 années de son mandat.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur François MIQUEU en tant que nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance pour un mandat d'une année, expirant à la même date que les mandats des autres membres du Conseil de Surveillance et ce à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

DIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires et prévues par la loi.

101, Bd Abdelmoumen
20 100 Casablanca
Maroc

12 Rue Reaumur
Quartier des Hôpitaux Casablanca
Maroc

SALAFIN S.A.
RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société SALAFIN S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 1 077 087 dont un bénéfice net de KMAD 130 377.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société SALAFIN S.A au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil
101, Boulevard Abdelmoumen
20580 Casablanca
Tél : 0539 42 34 00
Taha FERDAOUS
Associé

FINALIANCE
Abderrafi EL MAATAOUI
Associé

SALAFIN

Société Anonyme au Capital de 294 507 400,00 DH
Siège Social : Immeuble ZENITH MILLENIUM, N°8
Sidi Maârouf • Casablanca • RC : N° 88 437

Les Etats Financiers sont disponibles
sur le site institutionnel de SALAFIN :
www.salafin.com

«A ce jour, les délais prévus pour les amnisties fiscales n'ont pas changé»

- ◆ L'État se trouve devant le dilemme de collecter l'impôt et de faire face aux dépenses occasionnées par la pandémie.
- ◆ Malgré ces contraintes, la Direction générale des impôts a consenti des assouplissements pour soulager les entreprises.
- ◆ Le point avec Abdelaziz Arji, expert-comptable, auditeur commissaire aux comptes, fondateur du cabinet Eurodefi-Audit, président de la Commission appui aux entreprises de la CFCIM.



Propos recueillis par B. Chaou

Finances News Hebdo : Quelles sont les mesures fiscales phares adoptées afin de soutenir les entreprises face à la crise actuelle ?

Arji Abdelaziz : Tout d'abord, la déductibilité des dons accordés au fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Covid-19. Plusieurs entreprises ont versé et continuent de verser leur contribution volontaire au fonds de solidarité Covid-19 initié par sa Majesté le Roi. Afin d'encourager cette action, les contributions accordées audit fonds, qualifié d'utilité publique, sont traitées comme des dons revêtant le caractère de charges déductibles du résultat fiscal.

Les entreprises auraient pu contribuer plus massivement à ce fonds si les contributions versées avant le 31 mars 2020 pouvaient faire l'objet d'une déduction dans les bilans 2019. D'autant plus que 2020 sera sans doute comptablement une année catastrophique durant laquelle cette charge ne servira pas d'amortisseur fiscal.

La DGI a finalement adopté le principe selon lequel la pandémie et l'état d'urgence ont été déclarés en 2020. Le fait générateur est de ce fait lié à l'exercice 2020. Par conséquent, la charge sera imputable à l'exercice 2020. J'aurais à déplorer cependant que des salariés, surtout ceux disposant de hauts revenus, auraient souhaité contribuer au fonds Covid-19. En effet, ils ne pourront pas déduire cette contribution de leur salaire avant calcul

de l'impôt sur les revenus. L'autre mesure importante est la suspension par le Comité de veille économique des avis à tiers détenteurs (ATD). La question est de savoir si les ATD antérieurs à la date du 18 mars et qui sont placés par les banques dans un compte provisoire, seront également suspendus. Hélas ! seuls les ATD qui étaient programmés à être émis à partir du 18 mars 2020 sont concernés par la suspension jusqu'au 30 juin 2020. Je cite également comme mesure, le report des échéances des obligations fiscales.

F.N.H. : Pourquoi la TVA et les droits de timbre ne font-ils pas l'objet de report ?

A. A. : La DGI a argué pour justifier cette décision qu'il s'agit d'impôts et taxes pour lesquels l'entreprise n'est qu'un intermédiaire qui collecte et verse lesdits impôts et taxes.

F.N.H. : Durant cette crise, il est difficile pour les entreprises de réunir certaines pièces justificatives, à l'image des factures. Comment se fera le remboursement de TVA supposé être déposé avant fin mars ?

A. A. : L'administration fiscale n'a pas repoussé le délai de dépôt des demandes de remboursement. Toutefois, les contribuables auront toute la latitude de compléter les dossiers avec les pièces justificatives manquantes dès qu'elles le pourront. Je déplore que le dispositif permettant au commissaire aux comptes ou à défaut à

l'expert-comptable d'attester la réalité de la TVA à rembourser sans fournir les pièces originales par l'entreprise, n'ait pas été mis en œuvre. Il aurait fluidifié, facilité et renforcé la crédibilité des demandes de remboursement de la TVA pendant le confinement.

F.N.H. : Qu'en est-il des contrôles fiscaux et comment vont-ils être programmés ?

A. A. : La programmation des nouveaux contrôles fiscaux était déjà suspendue de facto bien avant la pandémie, du fait de l'amnistie fiscale prévue par la Loi de Finances 2020. Mais l'état d'urgence est venu suspendre y compris les contrôles en cours et qui étaient déclenchés avant le 31 décembre 2019 pour des raisons matérielles rendant impossible la poursuite des contrôles.

F.N.H. : Les délais pour les amnisties fiscales seront-ils revus ?

A. A. : A ce jour, les délais prévus pour les amnisties fiscales n'ont pas changé. Mais il faudra s'attendre à un rallongement de ces délais, notamment pour ceux dont la date butoir est le 30 juin 2020. Il s'agit notamment de l'amnistie sur les revenus immobiliers et celle sur les avoirs liquides, mobiliers et immobiliers.

F.N.H. : Quel est votre avis sur l'ensemble des mesures fiscales adoptées ?

A. A. : Les puristes du droit ont trouvé que les



La programmation des nouveaux contrôles fiscaux était déjà suspendue de facto bien avant la pandémie.

mesures prises par la DGI étaient en violation du décret-loi 2.20.292 -édicte des dispositions relatives à l'état d'urgence sanitaire publié le 24 mars au BO- qui avait tendance à généraliser le report de tous les délais légaux. Personnellement, et à l'instar de la majorité des membres de l'Ordre des experts-comptables, j'ai apprécié et compris le sens des mesures prises par la DGI.

En effet, nous voulons d'un côté que les hôpitaux soient bien approvisionnés, que les services publics continuent à fonctionner et que les forces publiques maintiennent l'ordre. Or, l'État n'a quasiment que l'impôt pour financer ces dépenses.

Par conséquent, j'ai été très pédagogue avec mes clients. Je les ai incités à payer les impôts et cotisations tant que leur trésorerie le permettait. Cela ne sert à rien de reporter une dépense au risque de la voir se cumuler avec d'autres dépenses au mois de juillet et août, des mois connus pour être difficiles en termes de recouvrement. ◆

Bilan consolidé

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Actif	31 décembre 2019	31 décembre 2018
(En millions d'euros)		
Notes en annexe		
5 Écarts d'acquisition	17 776	16 771
6 Valeur des portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance acquis	1 520	2 087
7 Frais d'acquisition reportés et assimilés	16 684	26 415
8 Autres immobilisations incorporelles	4 872	5 041
Actifs incorporels	40 852	50 313
Immobilier de placement	23 301	20 939
Placements financiers	494 765	525 338
Placements représentant des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré (a)	72 660	160 176
9 Placements des entreprises d'assurance	590 726	706 452
9 Placements des entreprises du secteur bancaire et autres activités	22 389	41 809
10 Titres mis en équivalence	2 437	2 929
14 Part des réassureurs dans des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement	22 970	25 751
Immobilisations corporelles	2 872	1 599
14 Participation aux bénéfices différée active	-	303
19 Impôts différés actifs	651	915
Autres actifs	3 524	2 817
Créances nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	27 087	25 259
Créances nées d'opérations de réassurance cédée	2 074	1 944
Créances d'impôt exigible	949	962
Autres créances	10 329	14 745
11 Créances	40 439	42 911
5 Actifs destinés à la vente (b)	35 593	26 384
12 Trésorerie et équivalents de trésorerie	21 948	31 329
TOTAL DE L'ACTIF	780 878	930 695

NB : Tous les placements sont présentés nets de l'effet des instruments dérivés liés.

- (a) Inclut les actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré comprenant des garanties plancher.
 (b) Au 31 décembre 2019, les montants comprennent les actifs d'AXA Banque Belgique, d'AXA Life Europe et la part restante d'assurance vie collective en Suisse pour lesquels le processus de vente n'était pas finalisé à cette date. Les actifs du portefeuille AXA Wealth Management (HK) Limited précédemment destinés à la vente ont été reclassés dans les opérations courantes.
 Au 31 décembre 2018, les montants comprennent les actifs d'assurance vie collective en Suisse, d'AXA Life Europe et d'AXA Wealth Management (HK) Limited pour lesquels le processus de vente n'était pas finalisé à cette date.

Passif

Passif	31 décembre 2019	31 décembre 2018
(En millions d'euros)		
Notes en annexe		
Capital social et primes d'émission	26 126	26 044
Réserves, report à nouveau et écarts de conversion cumulés	39 915	34 244
Résultat net consolidé - Part du Groupe	3 857	2 140
Capitaux propres - Part du Groupe	69 897	62 428
Intérêts minoritaires	4 730	10 824
13 CAPITAUX PROPRES TOTAUX	74 627	73 252
Dettes subordonnées	11 294	10 876
Dettes de financement représentées par des titres	1 806	5 096
17 DETTES DE FINANCEMENT (a)	13 101	15 971
Passifs liés à des contrats d'assurance	376 253	437 015
Passifs liés à des contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré (b)	56 709	146 058
Total des passifs liés à des contrats d'assurance	432 963	583 073
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	36 036	34 225
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	67	4 837
Passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	3 139	2 785
Passifs liés à des contrats d'investissement sans participation discrétionnaire et dont le risque financier est supporté par l'assuré	13 306	11 747
Total des passifs liés à des contrats d'investissement	52 547	53 593
Passifs relatifs aux prélèvements et chargements non acquis	2 211	2 722
Passifs relatifs à la participation aux bénéfices et autres obligations	52 766	40 625
Instruments dérivés relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	(857)	(1 795)
14 PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INVESTISSEMENT	539 630	678 219
15 Passifs relatifs aux entreprises du secteur bancaire (a)	14 649	36 054
16 Provisions pour risques et charges	9 742	11 363
19 Impôts différés passifs	5 843	4 621
Intérêts minoritaires des fonds contrôlés et autres engagements de rachat des intérêts minoritaires	8 567	6 796
Autres dettes émises représentées par des titres et soldes de banque créditeurs (a)	6 249	7 104
Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de réassurance acceptée	10 702	10 307
Dettes nées d'opérations de réassurance cédée	11 588	11 488
Dettes d'impôt exigible	1 166	940
Dettes liées aux investissements sous prêt ou équivalent	37 920	32 814
Autres dettes	12 735	17 048
18 Dettes	88 929	86 498
5 Passifs destinés à la vente (c)	34 357	24 718
TOTAL DU PASSIF	780 878	930 695

- (a) Ces montants sont présentés nets de l'eff et des instruments dérivés liés.
 (b) Inclut les passifs liés aux contrats d'assurance dont le risque financier est supporté par l'assuré comprenant des garanties plancher.
 (c) Au 31 décembre 2019, les montants comprennent les passifs d'AXA Banque Belgique, d'AXA Life Europe et la part restante d'assurance vie collective en Suisse pour lesquels le processus de vente n'était pas finalisé à cette date. Les passifs du portefeuille AXA Wealth Management (HK) Limited précédemment destinés à la vente ont été reclassés dans les opérations courantes.
 Au 31 décembre 2018, les montants comprennent les passifs d'assurance vie collective en Suisse, d'AXA Life Europe et d'AXA Wealth Management (HK) Limited pour lesquels le processus de vente n'était pas finalisé à cette date.

Résultat consolidé

Exercice clos le 31 Décembre 2019

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Notes en annexe		
Primes émises	99 852	96 309
Prélèvements sur contrats d'investissement sans participation discrétionnaire	244	249
Chiffre d'affaires des activités d'assurance	100 096	96 558
Produit net bancaire	512	484
Produits des autres activités	2 924	5 832
21 Chiffre d'affaires (a)	103 532	102 874
Variations des primes non acquises, chargements et prélèvements non acquis	(1 543)	(653)
Produits nets des placements (b)	12 115	16 597
Plus et moins-values nettes réalisées sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti) (c)	1 356	1 982
Plus et moins-values nettes réalisées et variation de la juste valeur des placements à la juste valeur comptabilisée par résultat (d)	18 475	(13 104)
dont la variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré (e)	18 286	(10 706)
Variation des provisions sur placements (f)	(826)	(1 271)
22 Résultat financier hors coût de l'endettement net	31 121	4 205
Charges techniques des activités d'assurance (e)	(101 484)	(75 069)
23 Résultat net des cessions en réassurance	(1 118)	(285)
Charges d'exploitation bancaires	(67)	(70)
25 Frais d'acquisition des contrats	(12 482)	(11 201)
Amortissements de la valeur de portefeuilles acquis	(644)	(470)
25 Frais d'administration	(10 722)	(10 976)
Variation des provisions et amortissements sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	(153)	(6 441)
Autres produits et charges (g)	(598)	(109)
Autres produits et charges courants	(127 269)	(104 621)
Résultat des opérations courantes avant impôt	5 840	1 805
10 Quote-part de résultat (net de dépréciation) dans les entreprises mises en équivalence	504	286
24 Charges liées aux dettes de financement (h)	(720)	(562)
Résultat net des opérations courantes avant impôt	5 624	1 530
19 Impôt sur le résultat	(1 419)	(1 474)
Résultat net des opérations courantes après impôt	4 206	55
Charges nettes sur le portefeuille d'assurance vie collective en Suisse (i)	(24)	(428)
Résultat net consolidé après impôt	4 181	(373)
Se répartissant entre :		
Résultat net consolidé - Part du Groupe	3 857	2 140
Résultat net consolidé - Part des intérêts minoritaires	325	(2 513)
27 Résultat par action	1,51	0,79
Résultat dilué par action	1,51	0,79

- (a) Brut de réassurance.
 (b) Net des frais de gestion des placements et incluant les gains et/ou pertes des dérivés couvrant les produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities »).
 (c) Inclut les reprises de provisions sur placements suite à cession.
 (d) Inclut les gains et pertes réalisés et latents sur opérations de change sur placements à la juste valeur par capitaux propres et au coût (amorti).
 (e) La variation de juste valeur des placements dont le risque financier est supporté par l'assuré est compensée dans les charges techniques des activités d'assurance.
 (f) Exclut les reprises de provisions sur placements suite à cession.
 (g) Inclut les pertes liées aux processus de cession d'AXA Banque Belgique et d'AXA Life Europe (voir Note 5.3).
 (h) Inclut le montant net des produits et charges liés aux dérivés relatifs aux dettes de financement (exclut cependant la variation de juste valeur des dérivés liés).
 (i) Principalement lié à la dépréciation de la valeur du portefeuille d'assurance vie collective suisse, destiné à la vente.

Communication financière 2019

Groupe AXA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 Décembre 2019

(En millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Résultat courant et des abandons d'activités avant impôt	5 624	1 530
Dotations nettes aux amortissements (a)	1 376	849
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles (b)	115	6 323
Variation nette des frais d'acquisitions reportés et assimilés	(1 944)	(1 738)
Dotations / Reprises nettes des provisions sur placements, actifs corporels et autres actifs incorporels	819	1 250
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	(19 130)	12 596
Variation nette des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement (c)	22 226	(7 235)
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions (d)	507	(9)
Quote-part de résultat (nette de dépréciation) dans les entreprises mises en équivalence	(497)	(286)
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie	3 472	11 750
Plus et moins values nettes réalisées sur placements	(644)	(1 384)
Charges liées aux dettes de financement	706	561
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opérations d'investissement ou de financement	62	(823)
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	(2 993)	(3 489)
Revenus financiers nets comptabilisés en résultat de l'exercice (e)	(10 117)	(13 951)
Réintégration / Déduction de montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie réels	(13 110)	(17 440)
Impact sur la trésorerie de la comptabilité de dépôt	(98)	(374)
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	3 411	3 541
Revenus financiers encaissés (e)	15 122	18 613
Charges d'intérêts payées (hors intérêts sur dettes de financement, dettes perpétuelles, appels de marges et autres dettes)	(4 214)	(4 130)
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	(250)	235
Variation des créances et dettes courantes	562	(597)
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs (f)	(114)	(3 603)
Impôts décaissés	(978)	(663)
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	(627)	(405)
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt	12 813	12 617
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	8 861	7 634
Prises de participation dans des filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	(242)	(9 725)
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	293	71
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	51	(9 654)
Cessions d'obligations (f)	49 538	64 654
Cessions d'actions et de fonds d'investissement non consolidés (f) (g)	18 498	20 072
Cessions d'immeubles de placement détenus ou non en direct (f)	2 194	2 718
Cessions et/ou remboursements de prêts et autres placements (f) (h)	20 307	26 105
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements financiers (f) (g) (h)	90 537	113 550
Acquisitions d'obligations (f)	(61 226)	(65 577)
Acquisitions d'actions et de fonds d'investissement non consolidés (f) (g)	(20 165)	(19 250)
Acquisitions d'immeubles de placement détenus ou non en direct (f)	(4 644)	(3 338)
Acquisitions et/ou émissions de prêts et autres placements (g) (h)	(19 660)	(21 370)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements financiers (f) (g) (h)	(105 696)	(109 535)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	75	15
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(462)	(462)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(388)	(447)
Augmentation du solde des dettes collatérales / Diminution du solde des créances collatérales	187 972	119 885
Diminution du solde des dettes collatérales / Augmentation du solde des créances collatérales	(183 141)	(115 923)
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	4 831	3 962
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(10 665)	(2 124)
Émissions d'instruments de capital	(62)	957
Remboursements d'instruments de capital	(2 045)	(530)
Opération sur titres d'autocontrôle	(17)	(5)
Dividendes payés	(3 268)	(3 413)
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(301)	(338)
Acquisition / cession d'intérêts dans des filiales sans changement de contrôle	(51)	3 688
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	(6 335)	359
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	145	5 685
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	(781)	(1 652)
Intérêts payés sur dettes de financement (i)	(588)	(530)
Marge d'intérêt nette sur dérivés de couverture des dettes de financement	(9)	56
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	(676)	3 560
Autres transactions relatives aux opérations de financement avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(7 011)	3 919
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ABANDONS D'ACTIVITÉS	-	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 1^{er} JANVIER (j)	30 556	23 196
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8 861	7 634
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	(10 665)	(2 124)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(7 011)	3 919
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	-	-
Eff et des changements de méthode de consolidation et classements en actifs destinée à la vente (k)	(943)	(4 025)
Eff et des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	471	1 956
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE (j)	21 269	30 556

- (a) Inclut la capitalisation des surcotes/décotes et l'amortissement lié, ainsi que l'amortissement des immeubles de placement et d'exploitation détenus en direct.
- (b) Inclut les amortissements et mouvements des provisions pour dépréciation des actifs incorporels enregistrés lors de regroupements d'entreprises.
- (c) Inclut l'impact de la réassurance et la variation des provisions relatives aux contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.
- (d) Inclut principalement les variations des provisions pour risques et charges, provisions pour créances douteuses et provisions pour dépréciation des actifs destinés à la vente.
- (e) Inclut les gains et/ou pertes des dérivés couvrant des produits d'épargne en unités de compte (« Variable Annuities »).
- (f) Y compris dérivés correspondants.
- (g) Comprend les actions détenues en direct ou par des fonds d'investissement consolidés ainsi que les fonds d'investissement non consolidés.
- (h) Comprend également les achats et ventes d'actifs en représentation de contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré.
- (i) Comprend l'impact net sur la trésorerie de la marge d'intérêts sur dérivés de couverture des dettes de financement.
- (j) Nets des soldes de banques créditeurs.
- (k) Au 31 décembre 2019, les montants comprennent les actifs d'AXA Banque Belgique, d'AXA Life Europe et la part restante d'assurance vie collective en Suisse pour lesquels le processus de vente n'était pas finalisé à cette date. Les passifs du portefeuille AXA Wealth Management (HK) Limited précédemment destinés à la vente ont été reclassés dans les opérations courantes.
- Au 31 décembre 2018, les montants comprennent les actifs d'assurance vie collective en Suisse, d'AXA Life Europe et d'AXA Wealth Management (HK) Limited pour lesquels le processus de vente n'était pas finalisé à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

À l'Assemblée Générale,
AXA SA
25, Avenue Matignon
75008 PARIS

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AXA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe des comptes consolidés relative aux impacts de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et d'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

III - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des provisions techniques vie, épargne et retraite incluant les frais d'acquisition reportés

(Se référer aux notes 1.7.3, 1.14.2, 4.4 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés)

Points clés de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
Au 31 décembre 2019, le Groupe a comptabilisé des passifs liés à des contrats d'assurance vie, épargne et retraite (267 454 millions d'euros) et des passifs liés à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire (36 036 millions d'euros), pour lesquels les risques sont supportés par le groupe, comme décrit dans les notes 14.2 et 14.3 de l'annexe aux états financiers.	Afin de couvrir le risque d'évaluation de ces passifs et actifs liés à des contrats d'assurance vie, épargne et retraite, nous avons mis en oeuvre l'approche d'audit suivante : <ul style="list-style-type: none"> ■ nous avons examiné la conformité de la méthodologie au regard des normes comptables en vigueur ; ■ nous avons mis à jour notre connaissance de la méthodologie d'évaluation des provisions mathématiques sur ces contrats et des modèles utilisés pour la détermination de ces provisions et en avons évalué le caractère approprié ; ■ nous avons évalué les systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur alimentation en comptabilité ; ■ nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle et testé l'efficacité des contrôles que nous avons jugés clés pour notre audit ; ■ nous avons testé par sondage et selon notre évaluation du risque, les modèles de calcul utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs servant de base à la détermination des provisions mathématiques ou à la mise en oeuvre de tests de suffisance des passifs ; ■ nous avons mis en oeuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ; ■ nous avons apprécié les hypothèses retenues par la direction et la sensibilité des modèles à ces hypothèses ; ■ nous avons effectué des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative. Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée en annexe aux états financiers.
Les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'évaluation de ces provisions reposent sur des hypothèses telles que la mortalité, la longévité, l'incapacité/invalidité, les rachats, la santé et les frais de gestion ainsi que des hypothèses économiques comme les taux d'intérêt et la performance des marchés actions.	Comme indiqué dans les notes 1.14.2 et 4.4 de l'annexe aux états financiers, l'évaluation des provisions techniques vie, épargne et retraite est la suivante : <ul style="list-style-type: none"> ■ Pour ce qui est des contrats vie et prévoyance, les provisions mathématiques sont évaluées de manière prospective sur la base d'hypothèses de taux de rendements des investissements, de mortalité, de longévité, de rachats, d'incapacité/invalidité et de frais de gestion. ■ Certaines de ces provisions techniques, en particulier celles relatives à la prévoyance et la santé, comprennent des contrats avec une garantie de rachat et, dans certains cas un taux garanti sur le long terme ou des couvertures à long terme. ■ Pour les contrats d'investissement avec participation discrétionnaire, les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie sont généralement calculées de façon prospective sur la base d'hypothèses de taux d'escompte fixés à l'origine.
Les hypothèses utilisées sont généralement figées lors de la souscription du contrat, et pour certaines provisions techniques vie, épargne et retraite sont basées sur des taux d'escompte révisés comme indiqué dans la note 14.10.2 de l'annexe aux états financiers.	À chaque clôture, des tests de suffisance du passif sont réalisés afin de s'assurer que les provisions techniques sont suffisantes et que les frais d'acquisition reportés sont recouvrables. Le test de suffisance du passif est basé sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs qui sont valorisés en utilisant des modèles actuariels complexes et qui impliquent un degré important de jugement.
Certains changements dans ces hypothèses pourraient générer des impacts significatifs sur l'évaluation de ces passifs et actifs.	Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des provisions techniques liées à des contrats d'assurance vie comme un point clé de l'audit.

Communication financière 2019

Groupe AXA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Évaluation des provisions pour sinistres en assurance Dommages (Se référer aux notes 1.14.2 et 14 de l'annexe aux comptes consolidés)

Points clés de notre audit

Un montant de 81 689 millions d'euros est comptabilisé au 31 décembre 2019 au titre des provisions pour sinistres, tel qu'indiqué en note 14.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 1.14.2 de l'annexe aux comptes consolidés, ces provisions correspondent à une estimation du coût total à terminaison des sinistres survenus. Elles couvrent les sinistres déclarés, les sinistres survenus mais non encore déclarés ainsi que l'ensemble des frais liés à la gestion des sinistres.

La détermination de ces provisions résulte de l'application de méthodes statistiques et actuarielles sur la base de données historiques, et de l'utilisation d'hypothèses pour estimer la charge à l'ultime.

Pour certains contrats d'assurance, ces estimations incluent une part importante de jugement, et le choix des hypothèses peut avoir un impact sur la charge à l'ultime à la clôture de l'exercice compte tenu du plus grand degré d'incertitude inhérente. Cela est particulièrement le cas pour les catégories d'assurance dommages qui sont à déroulement long notamment la responsabilité civile et professionnelle, l'indemnisation des accidents du travail, et les autres branches d'assurance de spécialités.

Par ailleurs, s'agissant de l'estimation des sinistres graves provoqués par des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, notamment pour les risques souscrits ou réassurés par AXA XL, les estimations des provisions sont plus complexes en raison d'une moindre fréquence mais d'un coût potentiellement plus important.

Du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments pris en compte pour procéder aux estimations, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres constituait un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin de couvrir le risque de l'évaluation des provisions pour sinistres en assurance dommages, nous avons mis en oeuvre l'approche d'audit suivante :

- nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur ;
 - nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié :
 - à la gestion des sinistres et en particulier à l'évaluation des provisions dossier par dossier,
 - au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables), incluant les secondes opinions fournies par les équipes de gestion des risques sur le niveau des provisions techniques,
 - aux systèmes d'information contribuant au traitement des données techniques et à leur alimentation en comptabilité,
 - nous avons mis en oeuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
 - nous avons réalisé des procédures analytiques (telles que le suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les évolutions significatives de l'exercice ;
 - nous avons, notamment pour les branches d'activité où l'estimation des provisions pour sinistres présente un risque plus élevé d'incertitude et de jugement, procédé à un examen du dénouement des estimations comptables des exercices précédents afin d'apprécier la fiabilité du processus de détermination de ces estimations mis en oeuvre par la direction ;
 - nos travaux ont consisté également à examiner la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que des hypothèses retenues au regard de la réglementation applicable, des pratiques de marché, et du contexte économique et financier propre au groupe AXA ;
 - nous avons, le cas échéant, procédé à une évaluation indépendante de ces provisions pour certaines catégories de risques d'assurance pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par le groupe AXA
- Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée en annexe aux états financiers.

Évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (Se référer aux Notes 1.3.2, 1.7.1 et 5 de l'annexe aux comptes consolidés)

Points clés de notre audit

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2019 figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette comptable de 17 776 millions d'euros (dont 7 615 millions relatifs à l'unité génératrice de trésorerie AXA XL).

Comme indiqué dans la note 1.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à l'écart entre le coût du regroupement d'entreprises et le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie des activités dans lesquelles les entreprises ont été intégrées.

Ces écarts d'acquisition sont soumis à des tests de dépréciation, comme indiqué dans la note 1.7.1 de l'annexe aux comptes consolidés, au moins une fois par an afin de s'assurer que leur valeur nette comptable n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus haute entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur d'utilité repose principalement sur les hypothèses suivantes :

- projections de flux de trésorerie fondées sur le plan stratégique
 - taux d'actualisation, et
 - taux de croissance à long terme
- dont les modalités de détermination et le choix requièrent des jugements importants de la part de la direction.

C'est plus particulièrement le cas des écarts d'acquisition de l'unité génératrice de trésorerie AXA XL.

C'est la raison pour laquelle nous avons considéré l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin de couvrir le risque de recouvrabilité des écarts d'acquisition, nous avons mis en oeuvre l'approche d'audit suivante :

- Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par le Groupe aux normes comptables en vigueur et sa mise en oeuvre ;
 - Nous avons également réalisé des procédures afin de tester :
 - La cohérence des projections de flux de trésorerie utilisées avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été réalisées dans le cadre des processus budgétaires ;
 - Le caractère raisonnable des hypothèses de projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'unité génératrice de trésorerie et la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations.
 - Nous avons effectué une analyse de sensibilité afin de vérifier que certaines variations défavorables des principales hypothèses retenues ne conduiraient pas la valeur comptable des écarts d'acquisition à dépasser leur valeur recouvrable.
- Nous avons apprécié le caractère approprié de l'information communiquée en annexe aux états financiers.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles relatives à la solvabilité, extraites du rapport prévu par l'article L. 356-23 du Code des assurances.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA SA par votre assemblée générale du 28 février 1989 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 8 juin 1994 pour le cabinet Mazars. Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 31^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 26^{ème} année.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 19 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bénédicte Vignon Grégory Saugner

MAZARS
Jean-Claude Pauly Maxime Simoen

Résultats au 31 décembre 2019

Comptes Consolidés



LafargeHolcim
Maroc

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de dirhams)		
	31-déc-19	31-déc-18
ACTIF		
Goodwill	7 383 082	7 383 082
Immobilisations incorporelles	95 733	95 514
Immobilisations corporelles	11 085 993	10 623 828
Immobilisations en droit d'usage	46 426	
Participations dans les entreprises associées	73 843	78 148
Autres actifs financiers	112 101	115 342
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Prêts et créances non courants	111 801	115 342
Dont Titres disponibles à la vente	300	
Créances d'impôt et taxes	14 430	76 725
Impôts différés actifs		
Autres débiteurs non courants		
Actifs non-courants	18 811 608	18 372 639
Autres actifs financiers courants		
Dont Instruments dérivés de couverture		
Stocks et en-cours	503 800	545 832
Créances clients	1 174 038	1 371 547
Autres débiteurs courants	232 851	359 859
Trésorerie et équivalent de trésorerie	32 500	50 527
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Actifs courants	1 943 189	2 327 765
TOTAL ACTIF	20 754 797	20 700 404
PASSIF		
Capital	702 937	702 937
Primes d'émission et de fusion	2 618 038	2 618 038
Réserves	4 860 328	4 910 948
Écarts de conversion		
Résultats net part du groupe	1 700 718	1 584 031
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de la société mère	9 882 021	9 815 954
Intérêts minoritaires		
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	9 882 021	9 815 954
Provisions non courantes	130 620	122 128
Avantages du personnel	751 939	588 053
Dettes financières non courantes	6 228 416	6 200 000
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	6 200 000	6 200 000
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats de location financement		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	28 416	
Dont Autres dettes		
Dettes d'impôts société		
Impôts différés passifs	1 159 459	1 363 817
Passifs non courants	8 270 434	8 273 998
Provisions courantes	192 777	108 689
Dettes financières courantes	664 889	800 042
Dont Instruments dérivés de couverture		
Dont Dettes envers les établissements de crédit	646 880	800 042
Dont Dettes représentées par un titre		
Dont Dettes liées aux contrats à droit d'usage	18 009	
Dont Autres dettes		
Dettes fournisseurs courantes	803 135	897 069
Autres créanciers courants	941 541	804 652
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente		
Passifs courants	2 602 342	2 610 452
TOTAL PASSIF	10 872 776	10 884 450
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	20 754 797	20 700 404

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de dirhams)		
	31-déc-19	31-déc-18
Exercice clos		
Chiffre d'affaires	7 855 199	7 887 303
Autres produits de l'activité		
Produits des activités ordinaires	7 855 199	7 887 303
Achats	(2 305 710)	(2 526 413)
Autres charges externes	(884 314)	(974 179)
Frais de personnel	(640 411)	(614 981)
Impôts et taxes	(58 489)	(55 290)
Amortissements et provisions d'exploitation	(846 501)	(746 929)
Autres produits et charges d'exploitation	34 791	10 671
Charges d'exploitation courantes	(4 700 634)	(4 907 121)
Résultat d'exploitation courant	3 154 565	2 980 182
Cessions d'actifs	(731)	(9 802)
Cessions de filiales et participations	(813)	
Autres produits et charges d'exploitation non courants	(281 004)	(186 721)
Autres produits et charges d'exploitation	(282 548)	(196 523)
Résultat d'exploitation	2 872 017	2 783 659
Coût de l'endettement financier net		
Autres produits financiers	2 433	3 020
Autres charges financières	(316 249)	(407 602)
Résultat financier	(313 816)	(404 582)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	2 558 201	2 379 077
Impôts sur les bénéfices	(1 019 984)	(891 360)
Impôts différés	161 649	95 408
Résultat net des entreprises intégrées	1 699 866	1 583 125
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	852	906
Résultat net des activités poursuivies	1 700 718	1 584 031
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	1 700 718	1 584 031
Intérêts minoritaires		
Résultat net - Part du Groupe	1 700 718	1 584 031
Résultat net par le nombre moyen d'actions de la période		
- de base	72,9	67,9
- dilué	72,9	67,9

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(En milliers de dirhams)		
	31-déc-19	31-déc-18
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 700 718	1 584 031
Gains et pertes actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	(138 300)	(57 245)
Impôt différé sur les gains et pertes actuariels des engagements postérieurs à l'emploi	42 709	17 556
Changement de périmètre		
Autres ajustements	33	(464)
Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts différés	(95 558)	(40 154)
Résultat global de la période	1 605 160	1 543 877
Dont part du groupe	1 605 160	1 543 877
Dont part des minoritaires		

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de dirhams)		
	31-déc-19	31-déc-18
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 700 718	1 584 031
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et/ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements et provisions, pertes de valeur	1 042 661	849 214
Résultats des sociétés mises en équivalence	(852)	(906)
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	(20 819)	9 802
Capacité d'autofinancement	2 721 708	2 442 141
Incidence de la variation du BFR	409 334	347 417
Impôts différés	(161 649)	(95 408)
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles	2 969 393	2 694 150
Incidence des variations de périmètre	(5 122)	
Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	(1 372 939)	(854 654)
Acquisition d'actifs financiers	(300)	
Variation des autres actifs financiers	2 551	10 669
Cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	23 113	2 980
Dividendes reçus	9 500	19 000
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 343 197)	(822 005)
Augmentation de capital		
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	(1 539 092)	(1 539 093)
Dividendes payés aux minoritaires		
Remboursement des dettes de location	(3 945)	
Variation des comptes courants associés	51 976	(171 014)
Réduction de capitaux propres		
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	(1 491 061)	(1 710 107)
Incidence de la variation des taux de change		
Incidence de changement des méthodes et principes comptables		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	135 135	162 038
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	(749 515)	(911 553)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(614 380)	(749 515)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	135 135	162 038

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019

(en milliers de dirhams)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Actions d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat net part du groupe	Total part du groupe	Intérêt minoritaire	Total
Au 1 ^{er} janvier 2018	702 937	2 618 038	(9 637)	6 499 832		9 811 170		9 811 170
Variation de capital								
Dividendes distribués				(1 539 093)		(1 539 093)		(1 539 093)
Titres d'auto-contrôle								
Variation de périmètre				(40 154)	1 584 031	1 543 877		1 543 877
Produits et charges comptabilisés								
Écarts de conversion								
Autres variations								
Au 31 décembre 2018	702 937	2 618 038	(9 637)	4 920 585	1 584 031	9 815 954		9 815 954
Au 1 ^{er} janvier 2019	702 937	2 618 038	(9 637)	6 504 615		9 815 954		9 815 954
Variation de capital								
Dividendes distribués				(1 539 093)		(1 539 093)		(1 539 093)
Titres d'auto-contrôle								
Variation de périmètre				(95 591)	1 700 718	1 605 127		1 605 127
Produits et charges comptabilisés								
ÉCARTS de conversion								
Autres variations				33		33		33
Au 31 décembre 2019	702 937	2 618 038	(9 637)	4 869 965	1 700 718	9 882 021		9 882 021

A - DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

LafargeHolcim Maroc est une société anonyme de droit marocain. Elle a été constituée en 1981. Son siège social est situé au 6, route de Mekka - Quartier Les Crêtes à Casablanca. Premier cimentier marocain, LafargeHolcim Maroc dispose d'une capacité de production supérieure à 11,8 millions de tonnes par an. Le groupe LafargeHolcim Maroc est organisé en deux branches d'activités : Ciments et Autres (trading, béton, granulats et mortier). L'action LafargeHolcim Maroc est cotée à la Bourse de Casablanca depuis 1997. Les termes "LafargeHolcim Maroc" et "la société mère", utilisés ci-après, font référence à la société anonyme de droit marocain (hors filiales consolidées). Le terme "Groupe" fait référence à l'ensemble économique composé de la Société LafargeHolcim Maroc et de ses filiales consolidées. Les états financiers sont présentés en dirhams arrondis au millier le plus proche. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 2020.

B - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PÉRIODE

FAITS MARQUANTS DE 2019

La hausse des ventes de ciment et de l'activité béton prêt à l'emploi a été atténuée par une baisse des ventes sur certaines activités, notamment le trading. Le résultat d'exploitation courant augmente de 6% grâce à la hausse des volumes vendus, l'amélioration des performances commerciales et industrielles et la baisse des coûts énergétiques. L'utilisation des énergies vertes s'est renforcée avec un taux d'électricité d'origine éolienne qui dépasse 80% et le développement des combustibles alternatifs. Le résultat net consolidé est en hausse de 7% grâce à la croissance du résultat d'exploitation courant et la non récurrence des éléments exceptionnels constatés en 2018.

PERSPECTIVES 2020

L'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du COVID-19 n'entraîne pas d'ajustement des comptes au 31 décembre 2019. Les projets d'investissements engagés par LafargeHolcim Maroc seront impactés par cette crise. Des travaux sont en cours pour estimer l'impact sur les prévisions budgétaires. Afin de protéger au mieux la santé de ses collaborateurs et de ses sous-traitants, LafargeHolcim Maroc a mis en place les mesures de prévention les plus adaptées à cette situation exceptionnelle, dans le respect des mesures sanitaires prises par le gouvernement.

Toutes les équipes de LafargeHolcim Maroc sont mobilisées pour continuer à servir les clients dans les meilleures conditions et ainsi limiter les impacts sur la performance financière.

Dans ce contexte difficile pour notre pays, LafargeHolcim Maroc poursuit sa mission de société citoyenne et responsable en contribuant avec un montant de 500 millions de dirhams au Fonds Spécial de lutte pour la gestion de la pandémie.

C - PRINCIPES COMPTABLES

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément à la réglementation boursière en vigueur, les comptes consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc publiés, sont établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) endossés au niveau européen.

D - PÉRIMÈTRE ET RÉGLES DE CONSOLIDATION

Le périmètre consolidé comprend les sociétés suivantes. La liquidation de Ecocim a été finalisée en 2019. En conséquence, cette entité ne fait plus partie du périmètre de consolidation.

Société	Activité	% d'intérêt	Méthode de consolidation
LafargeHolcim Maroc	Ciment, béton et granulats	100,00%	Intégration globale
Geocycle Maroc	Autres	100,00%	Intégration globale
Centrale Marocaine de Construction	Autres	100,00%	Intégration globale
Lafarge Ciments Sahara	Ciment	100,00%	Intégration globale
Andira	Autres	100,00%	Intégration globale
Lubasa Maroc	Ciment	100,00%	Intégration globale
Lafarge Calciner	Autres	50,00%	Mise en équivalence
CBM	Ciment	50,00%	Mise en équivalence
SDGT	Granulat	50,00%	Mise en équivalence
MATEEN	Autres	33,33%	Mise en équivalence
Ceval	Autres	33,33%	Mise en équivalence

E - PRINCIPALES RÉGLES ET MÉTHODES ADOPTÉES

Immobilisations corporelles - IAS 16 -

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

- les terrains de carrières sont amortis en fonction des tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation ;
- les autres terrains ne sont pas amortis ;
- les bâtiments administratifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée selon la décomposition suivante : gros œuvres - charpente métallique : 50 ans, étanchéité, toiture et autres : 10 ans, agencements et aménagements : 15 ans, installations techniques fixes : 25 ans, menuiserie 15 ans ;
- Les bâtiments industriels sont amortis sur une durée d'utilité allant de 20 à 30 ans ;
- les matériels, équipements et installations sont amortis linéairement sur leur durée de vie estimée allant de huit à trente ans.

Résultats au 31 décembre 2019

Comptes Consolidés



LafargeHolcim
Maroc

Goodwill - IAS 36 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, les goodwill ne sont plus amortis depuis le 1er janvier 2006 (date de transition aux IFRS) mais sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Avant 2006, le Groupe amortissait linéairement ses goodwill sur une durée d'utilité de 10 ans.

Provisions, passifs éventuels - IAS 37 -

Conformément à IAS 37, le montant des provisions comptabilisé par le Groupe est basé sur la meilleure estimation de la sortie d'avantages économiques futurs à la date où le Groupe a comptabilisé cette obligation. Le montant des provisions est ajusté à chaque date de clôture en tenant compte de l'évolution éventuelle de l'estimation de la sortie d'avantages futurs attendus.

Stocks - IAS 2 -

Conformément à IAS 2, Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Immobilisations incorporelles - IAS 38 -

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, un actif est enregistré au bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels. Ils sont amortis par annuités constantes sur une durée n'excédant pas sept ans.

Avantages au personnel - IAS 19 -

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du régime à prestations définies sont calculées, annuellement par des actuaires indépendants.

Cette méthode prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

Le groupe a adopté l'option proposée par l'amendement de l'IAS 19, avantages au personnel, pour constater au niveau des capitaux propres, les gains et pertes actuariels issus des changements des hypothèses actuarielles qui affectent l'évaluation des obligations.

Impôts différés - IAS 12 -

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 « Impôts différés », les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur. Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que si leur récupération est probable.

La charge d'impôts courants et différés est comptabilisée au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

NOUVELLES NORMES ENTREES EN VIGUEUR AU 1ER JANVIER 2019

Contrat de location - IFRS 16 -

La norme IFRS 16, Contrats de location qui remplace la norme IAS 17, Contrats de location ainsi que les interprétations s'y rapportant. La nouvelle norme impose la comptabilisation de toutes les locations au bilan du preneur, sous la forme d'un actif « droit d'usage » en contrepartie d'une dette financière.

Le Groupe a utilisé les mesures de simplification prévues par la norme pour ne pas tenir compte des contrats de location dont le terme est inférieur à douze mois, ni ceux portant sur un actif de moins de cinquante mille Dirhams.

Les contrats de location du groupe LafargeHolcim portent essentiellement sur des véhicules de transport et un nombre limité de dépôts et de terrains.

La mise en place de la norme IFRS 16 a entraîné les impacts suivants pour le groupe :

- Etat de la situation financière :

En milliers de Dirhams	Au 1er Janvier 2019	Au 31 Décembre 2019
Droit d'utilisation	50 370	46 426
Passif de loyers court terme	25 606	28 417
Passif de loyers long terme	24 764	18 009

- Compte de résultat :

En milliers de Dirhams	Au 31 Décembre 2019
Dotations aux amortissements	(20 907)
Charges d'intérêts	(2 259)
Annulation des loyers	24 418
Total	1 252
Impôt différé passif	(395)
Impact net	857

Incertitude relative aux traitements fiscaux - Impôt sur les sociétés - IFRIC 23 -

Le groupe a adopté l'interprétation IFRIC 23 au 1er janvier 2019. L'interprétation clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation de l'impôt, en présence d'une incertitude fiscale.

F - EVÈNEMENT POST-CLOTURE

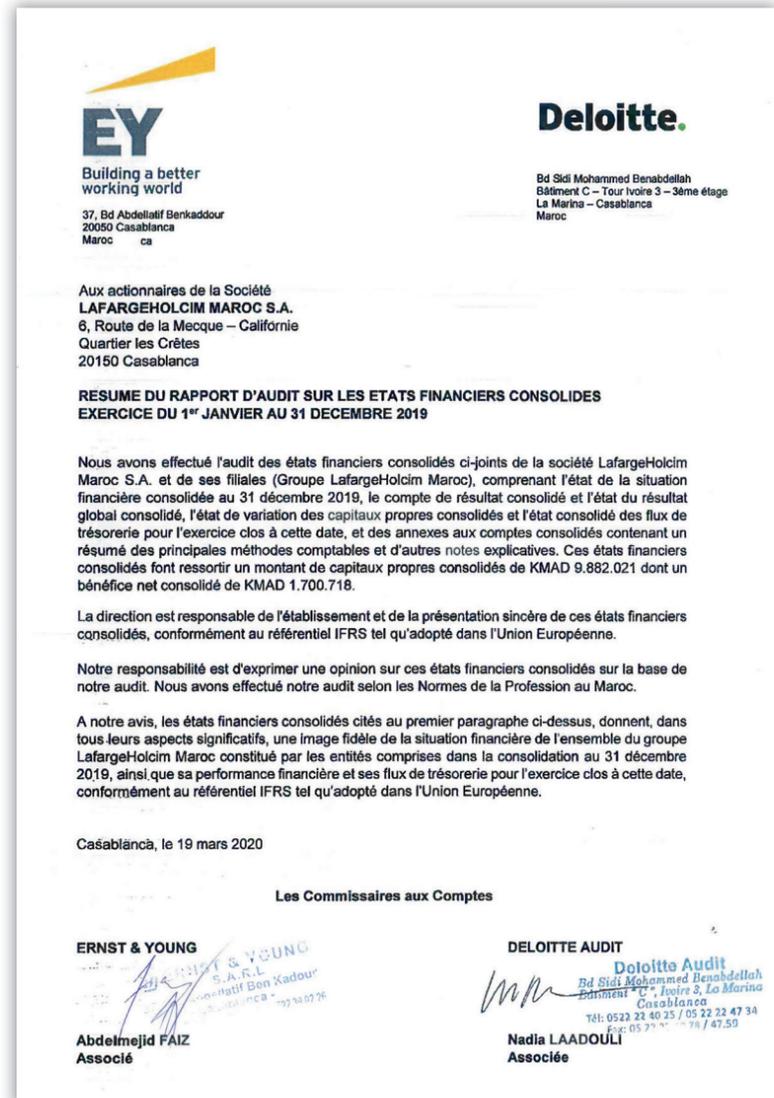
Aucun évènement post clôture significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2019.

G - COMMUNICATION FINANCIÈRE

Le jeu complet des états financiers consolidés du Groupe LafargeHolcim Maroc au 31 décembre 2019 établis conformément aux normes internationales sera mis à votre disposition sur le site Internet de LafargeHolcim Maroc, à l'adresse suivante :

www.lafargeholcim.ma à partir du 30 avril 2020.

Ce jeu complet comprend outre l'état de la situation financière, le compte de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres, la note aux principes comptables détaillée ainsi que les notes annexes choisies conformément aux dispositions des normes IAS / IFRS.



Résultats au 31 décembre 2019

Comptes Sociaux



LafargeHolcim
Maroc

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2019					BILAN PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2019				
	Brut	Exercice Amortissements et provisions	Net	Exercice Précédent Net		Exercice	Exercice Précédent		
ACTIF IMMOBILISE					FINANCEMENT PERMANENT				
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	182 440 374,13	142 503 754,03	39 936 620,10	68 442 186,54	CAPITAUX PROPRES				
Frais préliminaires					Capital social ou personnel	702 937 200,00	702 937 200,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	182 440 374,13	142 503 754,03	39 936 620,10	68 442 186,54	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé dont versé.....				
Primes de remboursement des obligations					Prime d'émission, de fusion, d'apport	5 162 347 194,49	5 162 347 194,49		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	7 921 793 574,00	152 474 834,69	7 769 318 739,31	7 776 493 308,73	Ecarts de réévaluation				
Immobilisation en recherche et développement					Réserve légale	70 293 720,00	70 293 720,00		
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	50 100 981,23	50 100 981,31	(0,08)		Autres réserves	1 470 421 532,14	1 551 380 761,72		
Fonds commercial	7 682 256 303,44	7 418 761,68	7 674 837 541,76	7 682 256 303,44	Report à nouveau				
Autres immobilisations incorporelles	189 436 289,33	94 955 091,70	94 481 197,63	94 237 005,29	Résultats nets en instance d'affectation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	18 195 883 455,58	10 743 657 559,99	7 452 225 895,59	6 958 196 571,80	Résultat net de l'exercice	1 610 081 141,84	1 458 132 505,42		
Terrains	967 775 932,81	74 903 117,06	892 872 815,75	891 869 470,91	Total des capitaux propres (A)	9 016 080 788,47	8 945 091 381,63		
Constructions	2 796 271 501,93	1 442 558 615,82	1 353 712 886,11	1 424 484 847,66	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)				
Installations techniques, matériel et outillage	11 906 888 320,73	9 099 177 688,07	2 807 710 632,66	3 382 388 067,75	Subvention d'investissement				
Matériel transport	13 230 582,58	6 363 598,96	6 866 983,62	769 235,48	Provisions réglementées	122 494 068,17	189 846 659,08		
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	111 883 670,61	88 462 770,24	23 420 900,37	23 447 865,92	DETTE DE FINANCEMENT (C)	6 200 000 000,00	6 200 000 000,00		
Autres immobilisations corporelles	33 656 501,36	32 191 769,84	1 464 731,52	2 101 784,42	Emprunts obligataires	6 200 000 000,00	6 200 000 000,00		
Immobilisations corporelles en cours	2 366 176 945,56	2 366 176 945,56		1 233 135 299,66	Autres dettes de financement				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	555 625 668,51	50 280 490,12	505 345 178,39	534 867 076,59	PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)	152 915 513,20	169 778 173,95		
Prêts immobilisés	45 939 207,43	1 349 887,79	44 589 319,64	51 088 073,53	Provisions pour risques	29 985 288,30	27 112 950,07		
Autres créances financières	67 527 858,98	500 000,00	67 027 858,98	63 151 103,29	Provisions pour charges	122 930 224,90	142 665 223,88		
Titres de participation	442 158 602,10	48 430 602,33	393 727 999,77	420 627 899,77	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (E)				
Autres titres immobilisés					Augmentation des créances immobilisées				
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (E)					Diminution des dettes de financement				
Diminution des créances immobilisées					Total I (A+B+C+D+E)	15 491 490 369,84	15 504 716 214,66		
Augmentation des dettes de financement					PASSIF CIRCULANT				
TOTAL I (A+B+C+D+E)	26 855 743 072,22	11 088 916 638,83	15 766 826 433,39	15 337 999 143,66	DETTE DU PASSIF CIRCULANT (F)				
ACTIF CIRCULANT					Fournisseurs et comptes rattachés	777 333 154,78	815 546 923,75		
STOCKS (F)	580 746 092,60	84 145 267,07	496 600 825,53	537 364 107,17	Clients créditeurs, avances et acomptes	120 041 037,69	96 633 496,69		
Marchandises	1 491 169,84	297 434,31	1 193 735,53	2 582 711,41	Personnel	196 090 617,52	133 004 386,87		
Matières et fournitures consommables	414 459 616,01	82 881 046,26	331 578 569,75	389 635 682,07	Organismes sociaux	31 266 869,52	40 454 104,83		
Produits en cours					Etat	341 163 568,39	247 331 948,43		
Produits intermédiaires et produits résiduels	112 483 836,96		112 483 836,96	96 589 004,53	Comptes d'associés	56 676 512,15	27 039 967,15		
Produits finis	52 311 469,79	966 786,50	51 344 683,29	48 556 709,16	Autres créanciers	91 155 621,06	165 805 433,78		
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 997 125 018,01	423 986 865,25	1 573 138 152,76	2 008 320 791,47	Comptes de régularisation-passif	33 026 891,60	20 636 360,73		
Fournis débiteurs, avances et acomptes	17 901 501,69		17 901 501,69	22 914 136,35	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	148 218 684,21	108 685 372,74		
Clients et comptes rattachés	1 480 135 021,47	321 215 905,75	1 158 919 115,72	1 352 697 810,88	ECARTS DE CONVERSION-PASSIF (Eléments circulants) (H)	1 667 983,79	1 771 958,98		
Personnel	10 000 761,13		10 000 761,13	10 073 762,49	Total II (F+G+H)	1 796 640 940,71	1 656 909 953,95		
Etat	67 402 716,71		67 402 716,71	169 114 479,16	TRÉSORERIE				
Comptes d'associés	106 714 439,00	84 254 439,00	22 460 000,00	104 397 151,00	TRÉSORERIE-PASSIF				
Autres débiteurs	285 063 795,76	18 516 520,50	266 547 275,26	326 282 217,41	Crédits d'escompte				
Comptes de régularisation-Actif	29 906 782,25		29 906 782,25	22 841 234,18	Crédits de trésorerie				
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)					Banques (soldes créditeurs)	689 626 369,81	801 976 980,22		
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I)					Total III	689 626 369,81	801 976 980,22		
	1 282 311,47		1 282 311,47		TOTAL GENERAL I+II+III				
TOTAL II (F+G+H+I)	2 579 153 422,08	508 132 132,32	2 071 021 289,76	2 545 684 898,64		17 977 757 680,36	17 963 603 148,83		
TRÉSORERIE					TRÉSORERIE-PASSIF				
TRÉSORERIE ACTIF	142 448 033,55	2 538 076,34	139 909 957,21	79 919 106,53	Crédits d'escompte				
Chèques et valeurs à encaisser					Crédits de trésorerie				
Banques, TG et CCP	142 315 146,28	2 538 076,34	139 777 069,94	79 513 134,31	Banques (soldes créditeurs)				
Caisse, régie d'avances et accreditifs	132 887,27		132 887,27	405 972,22	Total III				
TOTAL III	142 448 033,55	2 538 076,34	139 909 957,21	79 919 106,53	TOTAL GENERAL I+II+III				
TOTAL GÉNÉRAL I+II+III	29 577 344 527,85	11 599 586 847,49	17 977 757 680,36	17 963 603 148,83					

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) AU 31 DÉCEMBRE 2019				
NATURE	Opérations Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
I PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	2 417 878,05		2 417 878,05	1 721 084,73
Ventes de biens et services produits	7 708 146 658,25		7 708 146 658,25	7 615 057 519,70
Chiffre d'affaires	7 710 564 536,30		7 710 564 536,30	7 616 778 604,43
Variation de stocks de produits	18 189 199,83		18 189 199,83	-34 079 648,99
Immobilisations produites par l'entreprise				
Subventions d'exploitation				
Autres produits d'exploitation				
Reprises d'exploitation: transferts de charges	140 043 991,42		140 043 991,42	81 077 833,85
Total I	7 868 797 727,55		7 868 797 727,55	7 663 776 789,29
II CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus de marchandises	2 069 380,52		2 069 380,52	3 070 357,05
Achats consommés de matières et fournitures	2 242 176 593,33		2 242 176 593,33	2 353 400 973,80
Autres charges externes	890 217 484,70		890 217 484,70	922 218 576,71
Impôts et taxes	57 647 648,33		57 647 648,33	54 621 161,93
Charges de personnel	625 789 281,56		625 789 281,56	597 402 121,87
Autres charges d'exploitation	2 998 276,43		2 998 276,43	1 790 604,49
Dotations d'exploitation	987 997 834,00		987 997 834,00	954 284 255,12
Total II	4 808 896 498,87		4 808 896 498,87	4 886 788 050,97
III RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				
IV PRODUITS FINANCIERS				
Produits de titres de participation et autres titres immobilisés	9 487 967,92		9 487 967,92	19 000 000,00
Gains de change	4 043 759,43		4 043 759,43	20 439 773,12
Intérêts et autres produits financiers	3 658 466,84		3 658 466,84	6 049 608,82
Reprises financières ; transferts de charges	5 750 000,00		5 750 000,00	3 137 862,08
Total IV	22 940 194,19		22 940 194,19	48 627 244,02
V CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts	242 758 076,56		242 758 076,56	277 109 284,95
Pertes de change	3 317 071,96		3 317 071,96	31 846 120,01
Autres charges financières	800,73		800,73	536,26
Dotations financières	109 134 669,80		109 134 669,80	120 445 042,77
Total V	355 210 619,05		355 210 619,05	429 400 983,99
VI RÉSULTAT FINANCIER (IV-V)				
VII RÉSULTAT COURANT (III+VI)				
			2 727 630 803,82	2 396 214 998,35

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) - SUITE -				
NATURE	Opérations Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
VII RESULTAT COURANT (reports)				
VIII PRODUITS NON COURANTS				
Produits des cessions d'immobilisations	23 708 479,06		23 708 479,06	2 938 750,03
Subventions d'équilibre				
Reprises sur subventions d'investissement				
Autres produits non courants	3 554 451,60		3 554 451,60	13 754 162,79
Reprises non courantes ; transferts de charges	77 107 309,71		77 107 309,71	151 689 161,44
Total VIII	104 370 240,37		104 370 240,37	168 382 074,26
IX CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	1 799 308,25		1 799 308,25	8 105 871,97
Subventions accordées				
Autres charges non courantes	109 573 704,95		109 573 704,95	193 185 183,73
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	103 491 195,15		103 491 195,15	15 053 203,94
Total IX	214 864 208,35		214 864 208,35	216 344 259,64
X RÉSULTAT NON COURANT (VIII-IX)				
XI RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+X)				
XII IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS				
XIII RÉSULTAT NET (XI-XII)				
XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)				
XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XIII)				
XVI RÉSULTAT NET (total des produits-total des charges)				
			1 610 081 141,84	1 458 132 505,42

Ramadan/Consommation

Coup de frein à l'activité de crédit

◆ Le crédit, particulièrement à la consommation, devrait connaître un coup d'arrêt brutal pendant le mois de ramadan, habituellement propice à l'activité.

Par A. Hlimi

Pas de rassemblements, pas de réunions entre amis, ni même en familles, et, sans doute, pas de folies de consommation et donc pas de crédits. Le mois de ramadan aura un goût spécial cette année. Il sera des plus moroses économiquement.

Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a spécifiquement pointé du doigt les habitudes comportementales du mois sacré, demandant aux pays «d'empêcher un grand nombre de personnes de se rassembler dans des lieux associés aux activités du ramadan, tels que les lieux de divertissement, les marchés et les magasins», le prolongement de l'état d'urgence au Maroc pour un mois supplémentaire devrait permettre de respecter cette recommandation. Mais le coût économique sera élevé. Rappelons que le HCP a chiffré à près de 11 Mds de dirhams l'impact sur la croissance de l'arrêt d'activité durant le seul mois d'avril.

Consommation

Le mois du jeûne est généralement une période de forte consommation des ménages. Banques et sociétés de financement y enregistrent habituellement des pics de volumes d'affaires. Les campagnes



Les sociétés de crédit à la consommation sondées par Finances News Hebdo affirment ne pas compter sur les promotions du Ramadan pour attirer la clientèle.



La marché du crédit devrait connaître une baisse contenue en 2020.

tation suite à la crise pourrait mener à une dégradation de la qualité des actifs», prévoit un analyste de société de gestion d'OPCVM.

Le coût du risque consolidé pourrait également être impacté négativement sous IFRS9 qui recommande une approche prospective du risque crédit.

Quant aux perspectives du marché du crédit en 2020, les professionnels s'attendent à ce que la baisse soit contenue sur l'année en raison des mesures de soutien entreprises par le comité de veille économique. L'élargissement du collatéral décidé par Bank Al-Maghrib pour tripler la capacité de refinancement des banques et la garantie CCG «Damane Oxygène» devront à leur tour amortir le choc subi par le marché. ◆

de communication, rivalisant d'ingéniosité pour «vendre» des crédits à la consommation, inondent les panneaux publicitaires de nos villes durant cette période.

Mais, cette année, les panneaux sont vierges et les rideaux des commerçants spécialisés dans l'électroménager et autres biens de consommation, habituellement prisés en cette période, sont baissés. Même chose pour les concessionnaires automobiles qui profitent généralement d'un rush en cette période. En face, la frilosité des acheteurs, qui n'ont pas la tête à consommer, tue l'autre pilier du marché. Si la projection initiale de Bank Al-Maghrib faisait état d'une baisse de 3% du marché du crédit à la consommation en 2020, les banques d'affaires estiment dans leurs projections que cette composante du marché du crédit, qui pèse 6% des encours globaux du secteur bancaire, devrait baisser dans des proportions de 8% à 10% cette année à cause des impacts du Covid-19.

Ce serait avec les crédits immobiliers, la composante la plus affectée par les conséquences de la crise sanitaire.

Les sociétés de crédit à la consommation sondées par Finances News Hebdo affirment ne pas compter sur les promotions du Ramadan pour attirer la clientèle et placer des encours. Seulement deux d'entre elles nous ont indiqué préparer des offres dédiées au mois de Ramadan, contre 100% du marché habituellement.

Hausse des impayés ?

Outre leur incapacité à placer leurs produits, les sociétés spécialisées s'attendent à une montée en flèche des créances en souffrance sur cette branche déjà réputée pour son niveau relativement plus élevé d'impayés.

«La dégradation de la solvabilité des ménages ainsi que des entreprises ayant subi une rupture de leurs cycles d'explo-



APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02 /2020 Avis rectificatif

Il est porté à la connaissance du public et des sociétés intéressées par l'appel d'offres ouvert n° 02/2020 relatif à la mise en place d'un référentiel documentaire interne à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), que des modifications ont été apportées au Cahier des Prescriptions Spéciales, à savoir :

- Article 11 : Délai d'exécution, il convient de retenir 18 mois au lieu de 24.

La date limite de remise des offres est fixée au 04/05/2020 à 11h00.

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 8 du règlement de la consultation.

Pour tout complément d'information, veuillez contacter :
Service Achats et Logistique de l'AMMC
Ensemble immobilier Sun-City, Immeuble A, Avenue Ennakhil,
Hay Riad, Rabat.
Tél: 05 37 68 89 00 | Fax: 05 37 68 89 25
E-mail : comitemarchesammc@ammc.ma



Abonnez-vous gratuitement à la newsletter Boursenews pour ne rien rater de l'actualité économique.

Boursenews
Info Finance Trading

L'Etat emprunte de moins en moins cher à court terme



Deuxième sortie consécutive du trésor sur les maturités courtes et deuxième baisse consécutive des taux sur ces maturités. La demande des investisseurs était de 9.5 Mds de dirhams, dont 5.25 Mds sur le 2 ans, 3 Mds sur le 52 semaines et 1.25 sur le 13 semaines, lors de l'adjudication de mardi où le trésor était exclusivement présent sur le court terme. Au final, il n'a levé que 2.5 Mds de DH (2 Mds sur le 2 ans et 500 MDH sur le 52 semaines). La demande relativement importante sur ces maturités a provoqué une nouvelle baisse des taux (-6 pbs sur le 52 semaine et -3.6pbs sur le 2 ans). L'Etat emprunte désormais à 2.347% sur une maturité de 2 ans. ◆

Covid-19 : Coup de pouce fiscal pour les dons !



Le Comité de veille économique (CVE) a tenu sa cinquième réunion de travail, le lundi 20 avril 2020. Parmi les mesures prises, un traitement dérogatoire des dons dont devraient bénéficier, entre autres, les entreprises cotées. Les quelques milliards de dirhams de dons promis par les sociétés du privé, notamment cotées en Bourse, devraient profiter d'un traitement fiscal dérogatoire. Le CVE veut permettre l'étalement de ces dons et des charges relatives à la période de l'Etat d'urgence sanitaire, sur 5 ans. Une décision qui semble réjouir les investisseurs puisque «la masse bénéficiaire devrait baisser d'une manière moins forte et la capacité à distribuer du dividende sera maintenue», explique un professionnel du marché appelé à commenter cette décision. Une réunion d'urgence du Conseil national de la comptabilité sera programmée pour l'examen des modalités de mise oeuvre de cette mesure. La fixation définitive des modalités de ce traitement dérogatoire donnera à terme plus de visibilité aux analystes dans leurs projections de résultats et de dividendes. ◆

Maroc Telecom compte 69 millions de clients à fin mars 2020

Le nombre de clients du Groupe atteint près de 69 millions à fin mars 2020, en hausse de 11,3% sur un an. C'est ce que révèlent les indicateurs trimestriels du groupe Maroc Telecom publiés dimanche. Le parc est tiré par la hausse soutenue au Maroc et dans les filiales (+15,8%) avec l'intégration de Tigo Tchad dans le périmètre du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2019.

«Les résultats de ce premier trimestre sont portés par l'essor de la base clients et des revenus Data dans l'ensemble des pays de présence du Groupe. Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de confinement, le Groupe reste totalement mobilisé pour la protection de ses salariés et de ses clients. Il a su assurer la disponibilité et la continuité de ses services dans des conditions exceptionnelles imposées par la pandémie. Il a ainsi mobilisé rapidement des ressources technologiques pour augmenter les capacités des réseaux afin de faire face à l'augmentation des usages Data», commente Abdeslam Ahizoune, président du Directoire.

A fin mars 2020, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9,3 Mds de dirhams, en hausse de 4,0% (+2,0% à base comparable) alors que le résultat net ajusté part du groupe ressort à 1,59 Md, en amélioration de 0,9% (+1,4% à base comparable).

Les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) ajustés s'établissent à 2,89 Mds de dirhams, en amélioration de 4,3% par rapport à la même période de 2019 (+0,6% à base comparable), sous l'effet de la hausse de l'Ebitda.

Le premier trimestre a été marqué par la décision du Comité de gestion de l'ANRT du 17 janvier 2020, relative aux pratiques anticoncurrentielles sur le marché du fixe et des accès à Internet fixe à haut débit, qui a été notifiée à Maroc Telecom le 27 janvier 2020.

Cette décision exécutoire porte sur une sanction pécuniaire de 3,3 milliards de dirhams et des injonctions relatives aux conditions techniques et tarifaires du dégroupage. Le montant de la sanction a été provisionné en 2019 et payé en totalité au premier trimestre 2020.

Par ailleurs, Wana Corporate a retiré la plainte déposée auprès du Tribunal de commerce de Rabat pour dénonciation d'une concurrence déloyale. Le Tribunal a acté ce retrait par jugement rendu le 24 février 2020. ◆



La LPL fait bondir les réserves de devises du Maroc

Au 10 avril 2020, les réserves internationales nettes du Maroc se sont établies à 286,3 milliards de dirhams en progression de 12,2% d'une semaine à l'autre, relève Bank Al-Maghrib dans sa dernière note sur les indicateurs hebdomadaires. Cette hausse est naturellement le résultat du tirage sur la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) pour 3 Mds de dollars auprès du FMI le 7 avril.

En glissement annuel, les réserves du Maroc sont en progression de 26,7%. Une hausse expliquée également par des effets de change.

A noter que le Dirham s'est stabilisé pour la deuxième semaine consécutive face aux autres devises. Il est resté quasi-stable par rapport à l'Euro et s'est apprécié de 0,40% vis-à-vis du Dollar.

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes.

Détente sur le marché monétaire

Au cours de la semaine allant du 9 au 15 avril 2020, Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 20 milliards de dirhams dans le marché monétaire sous forme d'avances à 7 jours sur appel d'offres. ◆



Tenant compte des injections de 58,6 milliards de DH sous forme d'opérations de pension, livrée de 2 milliards dans le cadre du programme de soutien au financement de la TPME et de 6,1 milliards de dirhams au titre des opérations de swap de change, l'encours global des interventions ressort à 86,7 milliards de DH.

Durant cette période, le taux interbancaire s'est situé à 2,01% en moyenne et le volume quotidien des échanges à 4,6 milliards de dirhams. Lors de l'appel d'offres du 15 avril (date de valeur le 16 avril), Bank Al-Maghrib a injecté un montant de 20 milliards de dirhams sous forme d'avances à 7 jours. ◆

Croissance

Le CMC revoit fortement à la baisse sa prévision

- ◆ La croissance devrait s'établir à -3,2% en 2020.
- ◆ L'hypothèse centrale de ce scénario considère que la crise sanitaire prendrait fin au milieu de l'année.

Par A. Elkadiri

Après avoir pronostiqué une croissance de 0,8% au tout début de la crise sanitaire au Maroc, le Centre marocain de conjoncture (CMC) a considérablement revu à la baisse sa prévision dans sa dernière note d'information.

Ainsi, pour le CMC, la croissance devrait s'établir à -3,2% en 2020. Une prévision plus proche de celle réalisée par le FMI dernièrement (-3,7%).

Cette contre-performance économique devrait découler du retrait de l'ensemble des secteurs sous les effets multiples déclenchés par la maladie du Covid-19, de la psychose et de la perte de confiance, en passant par les restrictions des déplacements et le confinement pour arriver au stade de l'état d'urgence sanitaire, soutient le CMC.



La contribution des activités des industries manufacturières resterait modeste et se situerait en deçà de 1% au terme de l'année.

Secteurs : ceux qui s'en sortent, ceux qui sombrent

Dans ce contexte des plus anxiogènes, seules les branches des produits pharmaceutiques, du secteur du commerce et des services non marchands, parviennent, tant bien que mal, à résister à la crise.

Les autres secteurs subissent déjà les retombées néfastes induites par la pandémie du Covid-19, estiment les économistes du CMC.

Le secteur agricole devrait afficher une diminution de sa valeur ajoutée en volume

d'environ 3% en raison des conditions climatiques «pernicieuses» enregistrées durant l'hiver.

Les autres secteurs devraient pâtir des dégâts causés par le coronavirus, et ce à des degrés divers en accusant un ralentissement ou carrément une baisse de l'activité.

Le secteur de l'hébergement et la restauration figure parmi les activités les plus touchées, sa valeur ajoutée en termes réels devant fléchir d'environ 25%, tant la reprise serait lente et difficile.

Les services de transport aussi bien

aérien, ferroviaire que routier devraient marquer le pas et leur valeur ajoutée globale connaîtrait un fléchissement conséquent en glissement annuel.

Quant au secteur de l'industrie extractive, il devrait subir l'impact du rétrécissement des marchés extérieurs induit par le mouvement dépressif de l'économie mondiale. Le rythme de sa croissance pour 2020 perdrait de son tonus et pourrait connaître une baisse si la situation reste en l'état.

Par ailleurs, la contribution des activités des industries manufacturières resterait modeste et se situerait en deçà de 1% au terme de l'année. Aujourd'hui, certaines de ces activités peinent à trouver des marchés ou sont bloquées par manque d'approvisionnement en matière première et produits intermédiaires. D'autres sont complètement à l'arrêt comme la branche principale de l'industrie automobile, souligne le CMC.

Toutefois, insiste le Centre, évaluer les incidences de la pandémie sur l'activité économique à ce stade présente d'énormes difficultés. D'une part, par manque de séries historiques pour ce genre de crises, et d'autre part, au regard de la grande incertitude qui entoure la durée de la crise sanitaire et ses éventuelles ramifications sur le territoire national. En résumé, ces prévisions sont à prendre avec des pincettes. ◆

Les hypothèses du scénario de référence

- L'hypothèse centrale considère que la crise sanitaire prendrait fin au milieu de l'année et que la reprise ne redémarrera que plus tard et d'une façon progressive.
- La campagne agricole 2019-2020 assez sèche provoquerait un affaissement notable de la production céréalière qui ne dépasserait guère les 40 millions de quintaux.
- La baisse du taux directeur de Bank Al-Maghrib d'un quart de point ne produirait aucun effet immédiat sur l'économie réelle.
- La politique budgétaire largement accommodante initiée par la création du fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus et la solidarité agissante des Marocains pourraient bien faire éviter la faillite à un bon nombre d'entreprises et sauver des emplois.
- Redressement du prix du pétrole au milieu de l'année pour se stabiliser autour de 50 dollars après la chute qu'il a accusée atteignant presque les 20 dollars.
- La parité du Dirham pencherait plutôt vers une dépréciation par rapport aux deux monnaies principales le Dollar et l'Euro.
- Inflation contenue à un niveau bas.



Le port Tanger Med brave la crise

- ◆ Plus de 180 ports et 70 pays sont desservis sur une base hebdomadaire pour le trafic conteneurs, en import-export et en transbordement vers l'Asie, l'Amérique et l'Afrique.
- ◆ Medhub œuvre au maintien de la chaîne logistique d'approvisionnement pour le marché national.
- ◆ Les produits pharmaceutiques et chimiques, agroalimentaires, textiles et les emballages... sont principalement importés durant cette période.
- ◆ Eclairage d'Idriss Aarabi, directeur des opérations import-export au port Tanger Med.

Propos recueillis par M. Diao

Finances News Hebdo : L'activité de transbordement a-t-elle été impactée par la crise du coronavirus qui sévit à l'échelle internationale ?

Idriss Aarabi : Les activités portuaires se poursuivent de manière normale, notamment le trafic de conteneurs en import/export et en transbordement, les

flux de camions TIR en import/export, le trafic du vrac liquide et solide, et ceci dans le respect des consignes en vigueur.

Pour ce qui est du transbordement de conteneurs, l'activité se maintient sur les flux intercontinentaux et sur les flux d'éclatement vers l'Afrique. Elle est renforcée par la présence de grandes alliances maritimes qui considèrent Tanger Med comme un hub majeur sur le détroit de Gibraltar.

Des navires de grande taille continuent de faire

escale au port Tanger Med, comme récemment le Motheressel MSC MINA, dernière génération des porte-conteneurs, d'une capacité de 23.656 conteneurs EVP et d'une longueur de 399,77 mètres.

L'ensemble des services du port Tanger Med sont opérationnels, que ce soit la capitainerie, le pilotage, le remorquage ou le lamanage, pour assurer ces escales maritimes dans les meilleures conditions.

L'ensemble de la communauté portuaire est mobilisée pour traiter les flux d'import-export pour les besoins du Royaume tels que les produits agroalimentaires, chimiques et pharmaceutiques et de transbordement pour les flux mondiaux.

F.N.H. : Qu'en est-il de l'activité de Medhub ainsi que des exportations marocaines qui se font à partir de Tanger Med ?

I. A. : Pour ce qui est de l'activité de Medhub, la zone logistique adossée au port, maintient également son activité et œuvre au maintien de la chaîne logistique d'approvisionnement pour le marché national. L'offre logistique de Tanger Med inclut également des entrepôts de stockage frigorifique pour des matières premières telles que le beurre par exemple, conditionné et stocké sous température contrôlée (2°C) pour approvisionner les besoins des unités de production de fromage.

D'autres produits agroalimentaires tels que les produits laitiers, céréales et dérivés sont également reçus dans les entrepôts de la zone logistique pour le stockage, l'étiquetage, la mise en conformité, la préparation de commande et la mise en palette, pour approvisionner les réseaux de grande de distribution au Maroc.

Un autre exemple : le leader mondial des articles

de sport Décathlon, et depuis le début de la période de confinement, prépare environ 300 commandes par jour depuis son entrepôt dans la zone logistique de Tanger Med, qui sont ensuite livrées directement aux clients qui continuent à pratiquer leurs activités sportives à domicile dans toutes les régions du Maroc. Depuis le dernier mois, le nombre d'articles de sport commandés et livrés a atteint environ 36.000 articles de sport par mois.

Pour ce qui est des flux import-export en camions TIR et conteneurs, le port Tanger Med est la première plateforme marocaine pour les flux d'import/export. Les activités d'import sont opérationnelles à la fois pour les conteneurs provenant des différentes régions du monde et pour les camions TIR principalement depuis l'Europe, assurant ainsi la continuité des chaînes d'approvisionnement.

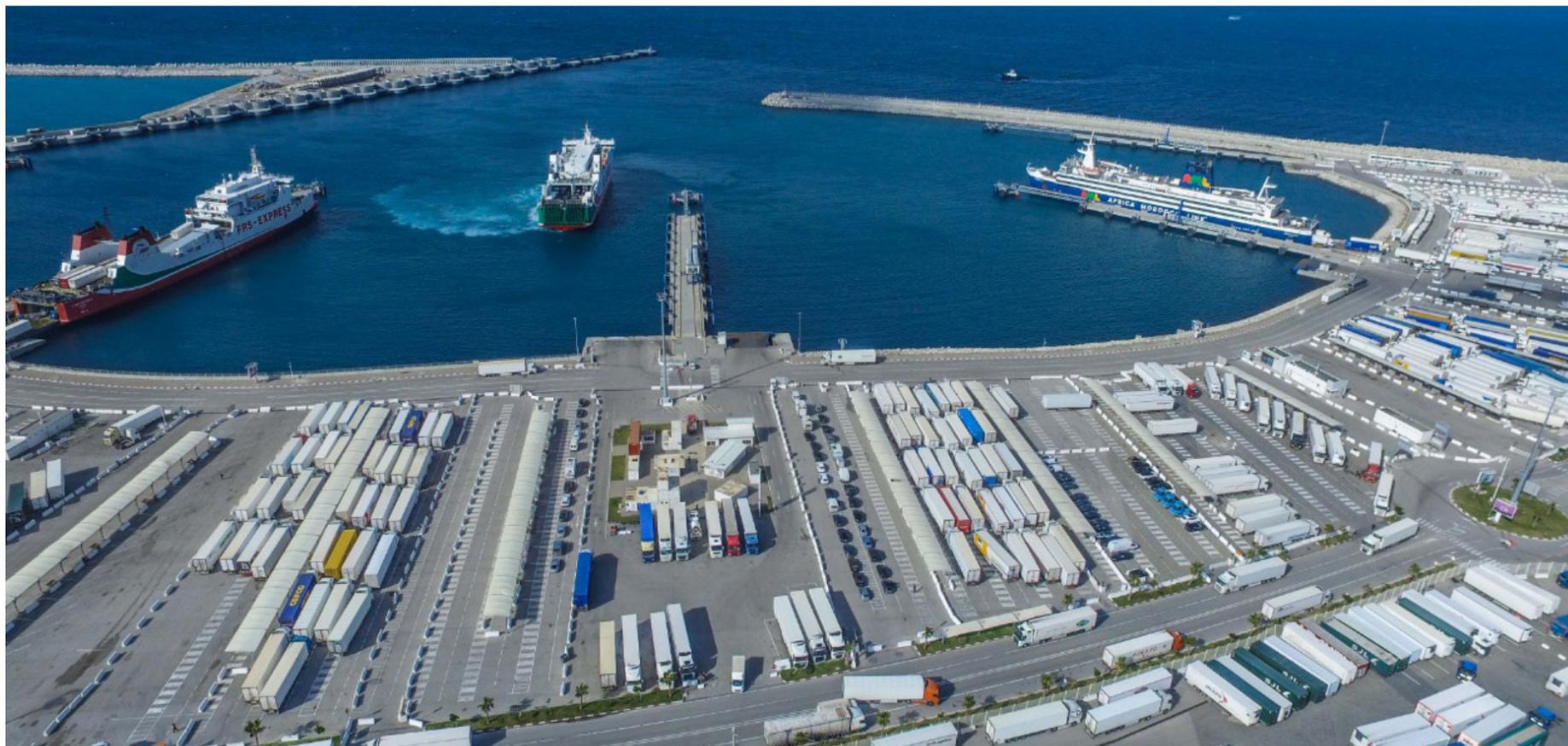
Les principaux produits importés durant cette période sont en particulier les produits pharmaceutiques et chimiques, les produits agroalimentaires, le textile, les emballages...

En matière de trafic vrac solide, les trafics traités incluent les céréales en provenance de France et des USA pour les besoins des importateurs marocains et



Le port Tanger Med a mis en place un plan de continuité de son d'activité 7j/7 et 24h/24.





pour la transformation dans les unités de production marocaines.

F.N.H. : Avez-vous constaté des changements au niveau du terminal dédié aux hydrocarbures ?

I. A. : Nous n'avons pas constaté de changement au niveau de ce terminal. Les trafics d'hydrocarbures se poursuivent notamment l'importation et également le soutage des navires transitant par le détroit de Gibraltar.

Le trafic se maintient également pour assurer l'approvisionnement des réseaux de distribution du marché national, notamment pour le fuel et le gasoil.

F.N.H. : Des mesures spécifiques ont-elles été prises au sein du complexe portuaire afin de s'adapter au contexte de crise sanitaire actuelle ?

I. A. : En cette période d'épidémie du coronavirus, la priorité de l'autorité portuaire de Tanger Med est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé des usagers et assurer la continuité des chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales.

Pour ce qui est de la prévention, le port Tanger Med a mis en place un plan de continuité de son d'activité 7j/7 et 24h/24. Il s'est doté de tous les moyens humains et matériels, et a mis en place toutes les mesures spécifiques pour assurer les meilleures conditions sanitaires à ses usagers.

C'est dans ce contexte que des opérations de désinfection de l'ensemble des installations sont opérées en continu par des équipes hautement qualifiées, encadrées par le Service de contrôle sanitaire aux frontières.

Tous les accès au port sont dotés de caméras thermiques et de thermomètres IR de contrôle de la température corporelle des usagers et un traçage du

sol dans les différents points de rassemblement a été réalisé pour faire respecter les règles de distanciation.

En plus des mesures sanitaires édictées par les pouvoirs publics et de l'affichage de sensibilisation pour encourager ses usagers à adopter les gestes barrières, le port Tanger Med a procédé à l'installation dans tous les espaces accueillant le public, de distributeurs de gel hydro-alcoolisé et de liquides désinfectants. Il assure aussi la distribution des équipements de protection individuels pour l'ensemble de ses employés et fonctionnaires des différentes administrations. Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble de cette communauté portuaire, ainsi que les partenaires et les autorités locales, sont informés de toutes les mesures nécessaires d'hygiène et de barrières sanitaires préconisées par le ministère de la Santé pour le maintien du bon fonctionnement du port en toute sécurité.

Pour la poursuite de l'activité, les horaires de travail au port Tanger Med pour les opérateurs et organisme de contrôle sont maintenus de la même manière pour assurer les opérations d'import-export de façon continue.

De même, l'infrastructure logistique offerte au port permet de traiter une grande capacité de camions TIR et de conteneurs à l'import comme à l'export avec célérité des temps de transit. La connectivité maritime courte distante pour les camions TIR, pouvant relier le port Tanger Med aux ports d'Algésiras, Barcelone, et Gênes sont des atouts privilégiés pour les échanges commerciaux entre le Maroc et l'Union européenne.

De même que plus de 180 ports et 70 pays sont desservis sur une base hebdomadaire pour le trafic



Les horaires de travail au port Tanger Med sont maintenus de la même manière pour assurer les opérations d'import-export de façon continue.



des factures et le paiement multicanal, la traçabilité en continu des unités de fret, la déclaration sommaire d'entrée des marchandises dans l'Union européenne (ENS) et la génération du code MRN (Movement Reference Number), etc.

Par ailleurs, les guichets du port restent ouverts au besoin pour accompagner l'ensemble des utilisateurs dans toutes les opérations de passage portuaire.

F.N.H. : Enfin, l'opération Marhaba ne risque-t-elle pas d'être perturbée pour cette année ?

I. A. : L'infrastructure portuaire de Tanger Med a permis d'accueillir en 2019 près de 2,8 millions de passagers principalement durant la période Marhaba. Tanger Med dispose ainsi des capacités de traitement et des procédures de gestion opérationnelle pour répondre aux besoins des flux de passagers tant en termes de qualité que de services. Dès la levée des restrictions relatives au mouvement des passagers, le port Tanger Med passagers se tiendra prêt à déployer le dispositif portuaire pour l'accueil des Marocains du monde. ♦

Aéronautique

Le secteur subit la fermeture d'usines à l'étranger

- ◆ Le ralentissement de l'activité des constructeurs internationaux impacte la chaîne de production mondiale.
- ◆ Le niveau d'activité enregistré au Maroc durant les dernières années ne sera retrouvé qu'en 2023, estiment les professionnels.
- ◆ L'objectif majeur du secteur est de préserver les emplois.

Par B. Chaou

La crise sanitaire liée au Coronavirus (Covid-19) a mis à mal l'économie mondiale tout entière, ralentissant l'activité de plusieurs secteurs dont celui de l'aéronautique. Les usines des grands donneurs d'ordre ont connu plusieurs jours d'arrêt, impactant une grande partie de la chaîne de production internationale.

Les choses ne semblent pas s'améliorer, puisque Airbus a décidé de mettre 3.000 de ses collaborateurs en France en chômage partiel, dans des usines dédiées à la production d'avions commerciaux et a baissé sa production de 40%, peut-on lire dans la presse internationale. Le constructeur a décidé aussi de ne pas verser de dividendes pour l'exercice 2019, dans le souci de préserver la liquidité dans ses comptes.

Egalement touché par le ralentissement de la cadence de production, Boeing a été contraint d'arrêter l'activité de ses sites industriels à Seattle pour trois semaines, avant d'annoncer leurs remises en service vendredi dernier. Toutefois, les activités de l'industriel américain en Caroline du Sud, où sont fabriqués notamment les gros porteurs 787 Dreamliner, demeurent suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Le ralentissement de l'activité des grands constructeurs internationaux a ainsi fortement impacté l'écosystème de la chaîne de production mondiale surtout celle des équipementiers, y compris au Maroc.



Les perturbations attribuables à la pandémie de Covid-19 pourraient réduire le taux d'occupation de la capacité installée au Maroc de 30% voire 50%.

Vers un recul de l'activité

Opérant dans une configuration de Supply Chain mondialisée, le secteur aéronautique au Royaume est ainsi directement impacté par la crise des opérateurs de l'aviation, entre autres les compagnies aériennes, avionneurs et équipementiers. «Malgré le taux d'intégration locale de 38%, plusieurs acteurs majeurs de l'aéronautique au Maroc subissent directement ou indirectement les décisions de fermeture d'usines à l'étranger», explique le Groupement des industries aéronautiques et spatiales (GIMAS).

Cette crise tombe au moment où le secteur au Maroc évoluait dans une bonne tendance, et laissait présager de beaux jours devant lui. De 2000 à 2019, plus de 142 entreprises opérant dans l'industrie aérospatiale se sont implantées au Maroc, représentant 1,9 milliard de dollars à l'export avec

plus de 38% de taux d'intégration, selon les chiffres du GIMAS.

Annoncé en novembre 2016, le partenariat stratégique avec le ministère de l'Industrie, renforcé par la signature d'un Plan d'accélération industrielle, a permis à cette industrie de s'engager dans sa nouvelle phase de développement avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2020: tripler le nombre d'employés pour atteindre 30.000, doubler le nombre d'entreprises à 200, et réaliser 42% d'intégration locale.

De plus en plus d'entreprises montrant un grand intérêt pour le Maroc ont commencé à s'y implanter, mais cette embellie risque de connaître une mauvaise «passe», du moins pour certaines branches d'activités. Selon le Gimas, «les perturbations attribuables à la pandémie de Covid-19 pourraient réduire le taux d'occupation de la capacité installée au Maroc de 30% voire 50% pour certaines activi-

tés telles que le MRO (maintenance, réparations et entretien) et l'ingénierie».

Le groupement explique également que le niveau d'activité risque de s'affaïsser «compte tenu du manque de visibilité des grands donneurs d'ordre mondiaux sur l'avenir et le cycle long de l'aéronautique, le fort niveau d'activités enregistré ces dernières années ne sera retrouvé qu'en 2023».

Les emplois avant tout

Devant affronter la crise, le secteur a dû faire preuve de réactivité. Le Gimas a ainsi mobilisé ses membres pour participer au développement de la création de respirateurs pour les patients atteints du Covid-19.

En partenariat avec le ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique et la collaboration de nombreux partenaires technologiques et le corps médical, le premier respirateur 100%



Cette crise tombe au moment où le secteur au Maroc évoluait dans une bonne tendance.



marocain a été réalisé en un temps record.

Ce transfert de savoir-faire a pour but de réduire l'impact de la crise sur les opérateurs et surtout de préserver les emplois, explique le GIMAS. «Nos objectifs sont clairs : social en préservant le maximum d'emplois, économique à travers la survie et le développement de nos membres, et partage du savoir-faire et de la technologie. Nous comptons sur le soutien de l'État pour atteindre ces objectifs». ◆

Franchise et commerces

«De nouvelles mesures financières doivent être prises»

◆ Les professionnels du secteur franchise et commerces sollicitent le soutien du gouvernement pour s'en sortir et éviter des faillites en chaîne pour la période d'après-confinement.

◆ La baisse de l'activité est évaluée à près de 90% du chiffre d'affaires.

Par A. Hlimi

La Fédération marocaine de la franchise (FMF) monte au créneau pour solliciter l'aide du gouvernement.

Contacté par Finances News hebdo, son président, Mohamed El Fane, dresse un panorama lugubre du secteur.

«La grande majorité des enseignes de commerce en réseau qui sont concernées par la fermeture administrative liée à l'état d'urgence sanitaire agonisent à cause de l'absence de chiffre d'affaires et le maintien de certaines charges», déplore-t-il. Ces dernières sont soit décaissées immédiatement (salaires, loyers, frais de services...), malgré la période de confinement, soit reportées pour des échéances à venir

(impôts, taxes...).

«Les différentes mesures prises tant au niveau social que financier au profit des entreprises sont louables et appréciables. Elles incarnent une prise de position irréprochable, présentée comme un exemple au niveau international, mais elles doivent être renforcées, surtout face à l'étendue des dégâts matériels et immatériels qui ont touché le secteur», affirme la FMF.

La baisse d'activité des franchises et commerces est évaluée à près de 90% du chiffre d'affaires, voire l'arrêt total de toute activité.

«Cette tension quotidienne que vivent certaines enseignes, a déjà conduit plusieurs d'entre elles à déclarer l'arrêt d'activité et mettre leur personnel en chômage partiel», déclare El Fane.



Mohamed El Fane
Président de la fédération marocaine de la franchise

Demande de soutien

Face à ce contexte de grande crise, le comité exécutif de la FMF, porte-parole des acteurs

du secteur, en appelle aux instances gouvernementales, sollicitant leur appui face aux problèmes et enjeux auxquels

font face les acteurs privés d'un secteur des plus pourvoyeurs d'emploi au Maroc. Un secteur qui subit aujourd'hui de plein fouet les effets et répercussions de cette conjoncture. «Nous estimons que de nouvelles mesures financières doivent être prises ou adaptées à notre secteur pour éviter les fermetures définitives et des faillites en chaîne pour la période d'après-confinement», nous précise EL Fane.

«Nous préconisons en ce sens des mesures économiques solides et efficaces et sollicitons les départements concernés pour plus d'actions solidaires avec les acteurs privés, en vue de surmonter ensemble ce cas de force majeure», préconise-t-il.

Pour rappel, le secteur de la franchise compte 75 marques au Maroc adhérentes à l'association avec 650 points de vente, employant 15.000 salariés. Le chiffre d'affaires annuel global réalisé par ces entreprises tourne autour de 4 Mds de dirhams. ◆

10 mesures pour s'en sortir

La FMF qui suit de très près l'évolution de la situation, propose quelques recommandations qui pourraient contribuer à la survie de ses entreprises et au maintien de leur activité et de leur valeur ajoutée :

- 1- Exonération des engagements fiscaux IS, IR, taxe professionnelle... pour 6 mois à partir du mois de mars, sous réserve que l'activité des enseignes reprenne après la fin du confinement (à la date appliquée par le gouvernement).
- 2- Mise en place d'une commission qui aura pour rôle de contrôler l'inflation des prix des matières premières (Post-Covid-19) et l'implication de la FMF dans cette commission afin de lui permettre de suivre de près l'évolution des prix pour le secteur. Cette commission pourrait être renforcée à travers la création d'une solution digitale, accessible à tous les professionnels.
- 3- Mise en place d'un programme d'aides et de subventions pour les secteurs les plus touchés à hauteur du chiffre d'affaires déclaré.
- 4- Suspension des décisions exécutoires en cours, prononcées par les tribunaux du Maroc envers les PME concernées, jusqu'à reprise et stabilité de l'économie nationale.

5- Annulation des paiements des loyers (centre commerciaux, commerces de proximité) et procédures de recouvrement.

6- Reconsidération du taux du crédit Damane Oxygène (fixé à 4%) et la mise en place d'un taux situé entre 0 et 1% (comme fixé dans d'autres pays).

7- Prévoir une indemnité pour les entrepreneurs actuellement en cessation d'activité ou l'octroi de crédits à la consommation à 0%.

8- Coordination avec l'OFPPT pour la nécessité de prise en charge des formations digitalisées online ou offline.

9- Mise en place et financement d'un programme dédié à la promotion et l'accompagnement des projets de digitalisation, pour une meilleure adaptation aux tendances nationales et internationales.

10- Mise en place d'un plan de communication, de médiation et de sensibilisation «employé / employeur» afin d'installer une atmosphère de confiance et permettre aux structures et aux employés de traverser cette crise, dans l'union, l'entraide et la compréhension.

Tourisme

1,7 milliard de DH pour relancer le secteur

- ◆ Le niveau d'activité de 2019 ne serait atteint qu'en 2023 si rien n'est fait.
- ◆ Une perte en devises estimée à 138 Mds de DH sur 3 ans.
- ◆ La CNT propose un plan d'urgence.

Par Y. Seddik

Violemment frappé par les conséquences de la pandémie du Covid-19, le secteur du tourisme national et mondial est complètement à l'arrêt depuis mi-mars. Avec les mesures de confinement et la fermeture des frontières, il devrait faire face à une longue période d'inactivité, au mieux d'activité réduite.

D'après l'OCDE, l'impact sur les revenus à l'échelle mondiale en 2020 pourrait aller jusqu'à -70% si l'arrêt d'activité était prolongé jusqu'en septembre. Pour l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le manque à gagner est estimé à 450 milliards de dollars. En clair, l'industrie touristique perdra 5 à 7 ans de performance économique !

Dans ce contexte inédit, la Confédération nationale du tourisme (CNT) a élaboré une étude d'impact sur son secteur en vue de «contribuer de manière citoyenne et responsable à la gestion de cette crise».

Selon les professionnels du tourisme, une croissance en V est à exclure : «tous les acteurs du secteur devront affronter une période très difficile jusqu'à décembre 2020 et une reprise timide et graduelle à partir de avril 2021».

Une reprise par étape

Le tourisme local devrait repartir en premier selon la CNT, qui anticipe cependant un retour timide sur la période estivale du fait de la suppression des congés annuels dans certaines entreprises, la suppression des événements grand-public, l'affaiblissement du pouvoir d'achat ou encore le report des dates



Un redressement plus rapide du secteur permettrait un gain cumulé estimé à 46 Mds de DH par rapport au scénario sans assistance.

d'examens et concours universitaires.

Le marché international devrait reprendre dans un second temps avec d'abord le retour des MRE et des touristes immunisés.

Cette partie du marché pourrait être impactée par un retour éventuel de la pandémie à l'automne 2020 / hiver 2021.

Quant au tourisme d'affaires, directement lié à la santé économique des entreprises et à la durée de la récession économique, il devrait connaître, dans un premier temps, une relance du tourisme d'affaires individuel. L'organisation de rassemblements et autres séminaires viendrait ensuite, étant liée directement à la disponibilité du vaccin.

Grosse perte en devises attendue

Au cas où rien ne serait fait, le secteur (important pourvoyeur de devises) devrait connaître une perte de 138 Mds de dirhams en devises sur 3 ans.

L'hypothèse centrale de cette étude d'impact se base sur un déconfinement graduel à partir de fin mai 2020 et une ouverture progressive des frontières en septembre 2020 (en fonction des conditions sanitaires des pays). Si aucune autre mesure ne vient s'ajouter à celles annoncées par le Comité de veille, la reprise serait «très lente, pour n'atteindre le niveau de 2019 qu'en 2023», alertent les professionnels.

La Confédération nationale du tourisme propose dans ce contexte un dispositif d'urgence pour le secteur. Une batterie de mesures pour un budget de 1,7 Md de dirhams, dont 1,2 milliard de DH pour la sauvegarde du secteur et 500 MDH pour sa relance.

«La mise en place d'un plan et d'un budget pour la relance permettra de mobiliser les forces vives du secteur pour transformer la crise en opportunités et reprendre rapidement des parts de marché auprès des pays émetteurs».

Avec ce plan, le secteur connaîtrait «un redressement plus rapide permettant un gain cumulé estimé à 46 Mds de DH par rapport au scénario sans assistance», espère la CNT.

Les doléances des professionnels

Les doléances portent en premier lieu sur la relation entre les entreprises de tourisme et le secteur bancaire. La CNT préconise à ce titre le report de toutes les échéances de crédit pour les entreprises de 12 mois minimum au lieu des trois proposés par le Comité de veille, l'octroi de facilités de caisse spécifiques, la mise à contribution des compagnies d'assurances pour le réajustement des polices ou encore le report des échéances pour les travailleurs du secteur en perte de revenus. Sur le plan fiscal, la CNT demande la suppression des ATD pour 12 mois et le report des déclarations et des paiements de toutes les obligations fiscales, en particulier la TVA



L'hypothèse centrale de cette étude d'impact se base sur un déconfinement graduel à partir de fin mai 2020.



et les acomptes IS pour l'exercice 2020 dont l'activité sera largement inférieure à l'exercice précédent.

Enfin, sur le plan social, le plan de relance propose l'exonération des charges sociales et fiscales (IR, CNSS, ...) pour 12 mois pour les entreprises en activité qui maintiennent 80% des effectifs, autoriser les entreprises qui conservent 80% des emplois à payer leurs salariés sur la base du net et la défiscalisation des départs en retraite anticipée. ◆

Marché du travail

Le spectre du chômage de masse

- ◆ Le contexte actuel marqué par la progression du coronavirus est particulièrement défavorable au marché de l'emploi.
- ◆ Le quasi arrêt de l'activité économique mènerait à l'explosion du taux du sous-emploi en 2020, qui est déjà supérieur à 1 million d'individus.

Par M. Diao

La pandémie du coronavirus qui sévit au Maroc sur le plan sanitaire, a porté un sacré coup à l'économie. A l'échelle nationale, les secteurs d'activité les plus pourvoyeurs d'emplois sont dans une situation de quasi arrêt.

Les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) tenant compte de l'impact du coronavirus sur l'économie nationale, légitiment amplement de s'intéresser au niveau du taux de chômage pour l'année en cours.

En effet, l'institution de Bretton Woods prévoit un repli de 3,7% du PIB et un taux de chômage de 12,5% en 2020. Sachant que le taux de chômage se situait à 9,2% au niveau national d'après le haut-commissariat au Plan (HCP).

Au-delà de ces chiffres, d'autres indicateurs allant dans le sens de la détérioration du marché du travail dans ce contexte en proie à la progression du Covid-19 (plus de 840.000 salariés déclarés au chômage partiel), ainsi que d'autres faisceaux d'indices (hausse des défaillances d'entreprises) incitent à se poser la question de savoir si le Maroc ne risque pas de connaître un chômage de masse en 2020 à cause de cette crise dévastatrice. Laquelle a contraint les pouvoirs



Pour 2020, le FMI prévoit une hausse du taux de chômage qui devrait tourner autour de 12,5%.

publics, avec l'aide du secteur privé, à mettre sur pied une batterie de mesures pour atténuer ses conséquences sur le front économique.

Risque d'explosion du sous-emploi

Mehdi Lahlou, économiste, versé sur les questions du marché du travail, est formel : «*La récession au Maroc risque d'être plus importante que les chiffres annoncés concernant le recul du PIB. Même des pays développés à l'instar des USA et de la France qui utilisent des outils statistiques performants,*

prévoient une baisse de leur PIB de l'ordre de 8 à 10%», fait-il remarquer. Et d'ajouter : «*On ne peut guère parler de chômage de masse pour l'année 2020 au Maroc, car après la période du confinement, les activités reprendront, y compris l'informel. Par contre, il faudra s'attendre à une explosion du taux du sous-emploi, communément appelé chômage déguisé.*» L'économiste situe le taux de chômage pour l'année en cours autour de 13 à 14%.

Rappelons qu'avant la crise liée à la progression du coronavirus, la population sous-employée au

Maroc était déjà assez importante au regard des données du HCP relatives au marché du travail en 2019. L'effectif de la population en situation de sous-emploi a été de 1.001.000 personnes l'année dernière portant ainsi le taux de sous-emploi à 9,2% au niveau national. Sachant que le secteur du BTP reste le plus touché par le phénomène avec une incidence de 15,9%.

Pour l'heure, la pérennité des entreprises de ce secteur qui emploie plus d'1 million de personnes au Maroc est réellement menacée. Pour preuve, 90% des chantiers sont à l'arrêt.

Les autres secteurs représentatifs en termes de sous-emploi au Maroc traversent également une grave crise en raison de leur activité qui tourne au ralenti ou à l'arrêt (agriculture, services, industrie et artisanat).

Incertitudes sur le secteur automobile

L'arrêt temporaire de l'activité de



Il faudra s'attendre à l'explosion du chômage déguisé en 2020.

PSA au Maroc et celle de Renault (qui a annoncé récemment une reprise d'activité progressive), constitue un risque pour les 180.000 postes de travail de l'écosystème automobile qui compte plus de 250 équipementiers. «*Les deux constructeurs français qui ont également annoncé l'arrêt de leur production de véhicules dans l'Hexagone, vont s'atteler dans un premier temps à écouler les stocks produits avant la crise du coronavirus, avant de s'intéresser au volet production. Sachant qu'après la crise du coronavirus, l'achat de véhicules ne sera pas la première priorité des ménages aussi bien en Europe qu'au Maroc*», soutient Mehdi Lahlou. ◆

Les opérateurs du textile restent optimistes

Contacté par nos soins sur les perspectives d'emplois du secteur pour 2020, Mohammed Boubouh, président de l'Association marocaine des industries du textile et de l'habillement (Amith) a fait montre d'optimisme. «*Même si les 170.000 employés du secteur sont pour l'heure confinés chez eux, je suis persuadé qu'après la crise, l'activité reprendra de plus belle*», confie-t-il, tout en insistant sur l'éventuelle hausse des recrutements du secteur après la crise. «*Nous sommes en contact permanent avec les donneurs d'ordre étrangers impatients de reprendre l'activité avec les acteurs de notre secteur*», révèle-t-il.

Nouveau modèle de développement

Quels enseignements tirés de la crise du Covid-19 ?

- ◆ Il faut capitaliser sur l'image du Maroc à l'international pour séduire les investisseurs.
- ◆ La place du digital est prépondérante, permettant de distribuer les aides et de maintenir en activité plusieurs secteurs.

Par C. Jaidani

Le Maroc aspire à mettre en place un nouveau modèle de développement (NMD). Après avoir rencontré tous les acteurs socioéconomiques majeurs du Royaume, les ONG et les représentants de la société civile, la commission dédiée présidée par Chakib Benmoussa était sur le point de dévoiler son rapport et le présenter au Roi Mohammed VI pour approbation avant de passer à la phase de la mise en place des orientations décidées.

La crise sanitaire a tout chamboulé, mettant le projet en stand by, ce qui a contraint la commission Benmoussa à repousser ses activités à une date ultérieure, probablement jusqu'à la fin du confinement.

Toutefois, force est de constater que la crise sanitaire a mis à nu certaines défaillances majeures, mais aussi quelques points positifs sur lesquels il faudra capitaliser.

Mohamed Aoujar, l'ex-ministre de la Justice et membre du bureau politique du RNI, estime qu'«il faut tirer profit de cette crise et faire la promotion du Maroc dans la scène internationale afin de renforcer l'image du pays comme une destination sûre pour les investisseurs étrangers».



Le télétravail a permis de réduire les accidents de la circulation, la pollution et la facture pétrolière.

«La manière avec laquelle le Royaume a géré la crise est citée en exemple dans d'autres pays. Outre les mesures de lutte mises en place, l'Etat a lancé une série de dispositions pour soutenir les entreprises, préserver l'emploi et maintenir l'activité économique», souligne-t-il.

En dépit des mesures mises en place pour faire respecter le confinement, Aoujar observe que «les autorités ont tenu à respecter les principes de l'Etat de droit, ce qui est un signal très fort pour les citoyens et aussi les observateurs étrangers».

Indispensable digitalisation

La crise sanitaire a aussi montré l'importance de la digitalisation notamment dans les services publics. Sans la dématérialisation, il était difficile pour le gouvernement de distribuer avec fluidité les différentes aides pécuniaires à la population cible.

Les plateformes dont disposaient la CNSS, les départements des Finances, de l'Intérieur ou le secteur bancaire, ont pu traiter un nombre important de dossiers dans un laps de temps réduit, ce qui a permis d'atténuer la crise sociale.

Ces dispositions ont montré clairement leur pertinence bien qu'entachées de quelques perturbations ayant trait à la base de données ou au choix des personnes éligibles.

Pour maintenir la chaîne d'activité des entreprises, le télétravail a permis à plusieurs secteurs de poursuivre leur fonctionnement. Il y a eu, certes, quelques dysfonctionnements mais les opérateurs ont globalement su s'adapter à ce nouvel environnement.

A titre exemple, les services online de la conservation foncière ou de l'enregistrement ont permis aux notaires et autres opérateurs concernés de poursuivre leur activité sereinement.

Toutefois, il est utile de souligner que la pénétration du digital n'est pas encore totalement généralisée à tous les corps de métiers. La dématérialisation en est à ses premiers balbutiements chez les adouls, les avocats et les agents immobiliers qui, eux aussi, sollicitent souvent ce genre de services, ce qui limite la portée du télétravail.

«Pour le NMD, il est essentiel d'en-

courager le télétravail qui a permis de réduire sensiblement le trafic routier et par ricochet les accidents de la circulation, la pollution et la facture pétrolière. A terme, il occasionnera des gains socioéconomiques sensibles», souligne Mohamed Amrani, professeur à la Faculté de droit et d'économie de Casablanca.

La fermeture des écoles a constitué un véritable challenge pour le département de l'enseignement qui a opté pour les cours à distance ou via les chaînes de TV nationales. Bien qu'ayant montré quelques limites, cette option s'est révélée judicieuse dans la mesure où les élèves, les étudiants ou le corps enseignants ont pu suivre le programme scolaire.

A l'avenir, il va falloir développer l'enseignement à distance dans les zones enclavées et le monde rural. Ce qui permettra de réduire la déperdition scolaire des jeunes, notamment des filles, ainsi que les charges engagées dans les infrastructures qui pourront être déployées dans les ressources humaines ou les équipements. ◆

Prioriser le secteur de la santé

La crise sanitaire a révélé au grand jour les insuffisances du système de santé marocain.

Les ressources humaines et les dotations budgétaires allouées à ce secteur sont insuffisantes. La capacité et les conditions d'accueil des malades devront être augmentées.

Les centres hospitaliers universitaires sont concentrés dans les grandes villes. Le secteur privé présente, lui aussi, différentes lacunes qu'il faut combler.

Entreprises technologiques

Le coronavirus, une aubaine



La demande en solutions technologiques n'a pas été freinée par la crise.

«La demande en solutions technologiques est toujours là», soutient le chef d'entreprise, qui pointe du doigt des lourdeurs administratives, par exemple, pour le dépôt physique de certaines factures qui doivent encore être légalisées.

L'autre grief soulevé pendant cette période de crise est le manque de réactivité des clients dont la plupart sont dans l'expectative en raison des incertitudes qui planent sur l'économie nationale. La même attitude précautionneuse est observée en matière de paiement.

«Pendant cette période incertaine, chaque client veut converser sa trésorerie chez lui», fait remarquer notre interlocuteur qui alerte sur les fâcheuses conséquences de la réaction en chaîne des retards de paiement.

D'où l'importance de l'exemplarité de l'Etat et des grandes sociétés en matière de paiement dans les délais en cette période critique pour les TPME, qui faudrait-il le rappeler, représentent près de 95% du tissu entrepreneurial. ◆

◆ Contrairement aux entreprises évoluant dans d'autres secteurs, les sociétés technologiques semblent être moins impactées par la crise qui prévaut.

Par M. Diao

La crise actuelle causée par la progression du coronavirus au Maroc et dans plusieurs pays fera des gagnants et plusieurs perdants. L'allongement des délais de paiement du secteur privé constaté par plusieurs professionnels, auquel s'ajoute le quasi arrêt de l'activité économique, risquent d'être particulièrement fatals pour bon nombre de TPME.

Pourtant, dans ce contexte défavorable au tissu entrepreneurial, pour beaucoup de sociétés technologiques qui ont fait de l'innovation leur cheval de bataille, la crise du coronavirus est une aubaine.

«Cette crise est un mal pour un bien. Elle montre également le changement de paradigme de nos décideurs qui croient de plus en plus au grand potentiel de transformation du digital

dans plusieurs domaines (éducation, santé, médecin, ciblage pour les aides sociales)», confie Youssef Alaoui, cofondateur de l'entreprise technologique Mobiblanc, qui insiste sur la grande propension du digital à apporter de la valeur tout en facilitant la vie aux citoyens.

«Contrairement aux sociétés évoluant dans d'autres secteurs, nous ne sommes pas impactés par la crise du coronavirus. La demande en solutions technolo-



Pendant cette période incertaine, chaque client veut converser sa trésorerie chez lui.

Paroles de pro

Youssef El Alaoui, cofondateur de Mobiblanc



«Pendant cette période critique pour l'économie nationale, notre priorité a été de maintenir tous les emplois de la société. Aucun salarié n'a été mis au chômage partiel. Les mécanismes de reports de paiement des crédits bancaires jusqu'en juin 2020 sont des dispositions à saluer. Toutefois, il y a lieu de préciser que ces modalités de reports de paiement de crédits sont fixées par la banque et elles ne sont pas gratuites. Le crédit Damane Oxygène mis en place par la CCG est une bonne initiative puisqu'il va dans le sens du renforcement de la trésorerie des entreprises. Toujours est-il que sur le terrain, nous avons également constaté des lenteurs et un manque de réactivité de la part de la banque dans le traitement du dossier de cette offre de crédit. L'ampleur de la crise actuelle ainsi que ses conséquences sur les TPE appellent une célérité des process pour l'octroi du crédit Damane Oxygène, qui est en réalité un ballon d'oxygène dans cette période de crise». ■

L'essentiel

Impact challenge

52 projets évalués durant le 1^{er} mois de confinement

Le premier mois de confinement n'a pas freiné l'élan de Enactus Morocco. Impact Challenge, organisé par l'entité qui promeut l'entrepreneuriat social au Maroc, s'inscrit dans le cadre d'une série de formations et d'événements publics organisée par Enactus Morocco durant ce premier mois de confinement. Au menu de l'initiative figurent, entre autres, des formations thématiques pour les membres Enactus couvrant les différents volets de la gestion de projet et d'équipe (Prototyping, marketing & communication, businessplan, finances, etc.), des conférences publiques en ligne, sous format de deux séries de live Instagram, des sessions de suivi one-to-one et enfin un suivi personnalisé de 33 start-up Enactus. La compétition qui s'est déroulée en ligne, avait pour objectif d'évaluer la deuxième promotion de projets ayant réalisé des impacts après la validation des phases Idea et Action. Au total, ce sont 52 projets qui ont été évalués par un jury de 17 personnes réparties sur 5 ligues. ◆



Par Charaf Jaidani

Ramadan

Le mois sacré est là. Le jeûne pendant le Ramadan est un précepte très suivi par les citoyens marocains. Outre l'aspect religieux marqué par l'abstinence de manger ou de boire pendant la journée, cette période est marquée également par les prières (Taraouih), la préparation de gâteaux et de mets culinaires typiquement marocains aux multiples saveurs.

Conservateur et très attaché aux traditions, le monde rural observe le rituel avec une attention particulière sur la portée et les significations intrinsèques du mois béni ainsi que ses acquis et bienfaits spirituels.

Contrairement aux villes où l'activité tourne au ralenti durant tout le mois, dans les campagnes le rythme de travail reste quasiment le même. Il n'y a pas de répit dans les exploitations, d'autant que le mois sacré coïncide cette année, dans sa majeure partie, avec le mois de mai, période de moisson par excellence.

Certes, la saison a été marquée par une sécheresse impitoyable, mais les fellah restent optimistes et ont su, au fil des ans, cohabiter avec les caprices du climat.

Crise sanitaire oblige, la situation est compliquée, et les opportunités d'activités alternatives à l'agriculture sont restreintes. Ce qui contraint les exploitants à faire face à de nouveaux défis. Et nul besoin de préciser que le Ramadan de cette année sera très difficile dans les campagnes, mais les fellahs sauront garder le sourire, comme à l'accoutumée, et envisageront l'avenir avec optimisme et sérénité en attendant des jours meilleurs. ♦

Aïd Al-Adha 2020

Les éleveurs confrontés à plusieurs incertitudes

- ◆ La crise sanitaire et la sécheresse pèsent lourdement.
- ◆ Les exploitants craignent que le pouvoir d'achat des citoyens soit impacté.



Les charges de l'aliment de bétail sont un lourd fardeau à supporter par les exploitants.

Cette année, j'ai réduit l'effectif de moitié. D'une part, il est difficile de maîtriser les charges en ces temps difficiles, et d'autre part, il n'y a pas assez de visibilité quant à l'écoulement des produits sur le marché. Le pouvoir d'achat des acheteurs pour la plupart issus de la classe populaire, est fortement impacté par la crise sanitaire. D'ici trois mois, auront-ils les moyens pour observer le rituel ?», s'interroge Lakbir Ould Hlima, exploitant de la région des Mdkra.

L'analyse du marché fait état d'un renchérissement sans précédent des cours de l'aliment de bétail. Le département de l'Agriculture a lancé un programme pour la distribution de 2,5 millions de quintaux d'orge subventionnée concernant la période d'avril, mai et juin pour un prix fixe de 2 DH le kilo.

«La dotation d'orge subventionnée que j'ai reçue ne dépasse pas les deux quintaux. Elle est nettement insuffisante pour subvenir aux besoins de mon troupeau. Pour l'engraissement des moutons, je dois rajouter du son facturé à 3 DH le kilo, du maïs 3,5 DH le kilo et de la paille à plus de 30 DH la botte», martèle Bouazza Sakir, éleveur de la région de Benslimane.

Les exploitants redoutent également la baisse de la demande. En effet, depuis que l'Aïd Al-Adha coïncide avec la période estivale, plusieurs familles préfèrent partir en vacances. ♦

Par C. Jaidani

Aïd Al-Adha devrait se dérouler cette année le 30 juillet. Trois mois et dix jours nous séparent de cet événement très suivi par les citoyens marocains. La plupart des éleveurs ont d'ores et déjà commencé les préparatifs. Ils choisissent les antenais dédiés à l'engraissement, aménagent des ateliers d'élevage et emmagasinent l'aliment de bétail.

Si la sécheresse et la crise sanitaire pèsent lourdement sur

l'activité, à l'Association nationale ovine et caprine (ANOC), on affirme que «la situation demeure globalement normale dans l'ensemble des régions du Royaume même si la sécheresse a eu un impact défavorable sur les cours de l'aliment de bétail. Le cheptel présente une bonne condition sanitaire et les prix seront quasi similaires aux précédentes années».

Interrogés à ce sujet, plusieurs éleveurs n'ont pas caché leurs inquiétudes du fait que cette saison est très particulière et que

Le département de l'Agriculture a lancé un programme pour la distribution de 2,5 millions de quintaux d'orge subventionnée.

plusieurs incertitudes planent à l'horizon. «Généralement, je pré- pare entre 400 à 450 moutons.

Un chiffre d'affaires de 8 Mds de DH

Aïd Al-Adha représente une aubaine pour les éleveurs. Cette fête sacrée leur permet de compenser le manque à gagner subi dans les autres activités agricoles, surtout en période de sécheresse. En moyenne, pas moins de 5 millions de têtes sont sacrifiées durant cette période pour une valeur de plus de 8 milliards de DH. Somme qui est transférée des villes au monde rural.

Gaming

Cette industrie qui ne connaît pas la crise

- ◆ En cette période de confinement, les ventes de jeux vidéo montent en flèche.
- ◆ Au Maroc, le secteur n'est néanmoins pas entièrement épargné par la crise du Coronavirus.

Par K. A.

Si la pandémie de coronavirus a paralysé les principaux secteurs économiques mondiaux, c'est tout le contraire pour l'industrie du jeu vidéo. Si le secteur a réalisé plus de 150 milliards de dollars de bénéfices en 2019, l'année 2020 s'annonce plus rentable encore, compte tenu du confinement mondialisé pour près de 50% de l'humanité. Selon les chiffres révélés par Games Industry jeudi 9 avril, il se serait vendu, au cours de la semaine du 16 au 22 mars, dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, pas moins de 2,74 millions de jeux vidéo en téléchargement, soit 53% de plus que la semaine précédente. Cette progression fulgurante concerne tous types de jeux, sur tous types de supports. Confinement oblige, on ne pouvait imaginer d'autres scénarios. Vu l'abondance des catalogues, du jeu de plateforme à celui de réflexion, en passant par les RPG et le eSports, l'industrie a tout pour attirer de nouveaux joueurs, ou se rappeler au bon souvenir des vétérans.

1,2 milliard de téléchargements en une semaine !

Le mobile tire, lui aussi, son épingle du jeu. Selon une étude réalisée par les analystes d'App Annie, sur la même période, les téléchargements de jeux pour mobiles ont atteint 1,2 milliard d'installations à l'échelle mondiale, contre une moyenne de 750 millions début janvier, soit une croissance de 60%.

Que ce soit sur mobile, console, ou autres, les jeux vidéo sont perçus aujourd'hui comme un échappatoire pour les gens confinés qui y



Au cours de la semaine du 16 au 22 mars, dans la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique, pas moins de 2,74 millions de jeux vidéo en téléchargement, soit 53% de plus que la semaine précédente.

voient une façon de tuer le temps. Même les gouvernements et les autorités sanitaires observent d'un bon œil cet essor, puisqu'il s'agit d'une activité qui n'exige ni déplacements ni contacts avec autrui.

Jouer c'est bon pour la santé !

C'est pourquoi, et cela a de quoi surprendre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui avait officiellement reconnu, en juin 2018, l'addiction aux jeux vidéo comme un trouble mental, s'est associée le 28 mars, à l'opération #PlayApartTogether «jouez ensemble, mais à distance», à travers laquelle 18 éditeurs se sont engagés pour diffuser au sein de leurs jeux des messages de prévention face au Covid-19.

«Les entreprises de l'industrie des jeux ont une audience mondiale et nous encourageons tout le monde à #PlayApartTogether. Plus de distanciation physique et d'autres mesures aideront à aplanir la courbe et sauver des vies», a commenté

Ray Chambers, l'un des ambassadeurs de l'OMS, sur Twitter. Ainsi, il est très envisageable, lors de votre prochaine partie de FIFA ou de Call of Duty, qu'un message préventif s'affiche sur votre écran.

L'industrie tout de même impactée

Tout n'est pas rose pour autant pour l'industrie du gaming. Des événements marquants, et des sorties de jeux vidéo très attendus ont été reportés. Microsoft comme Sony devaient lever le voile sur leurs deux nouvelles consoles (PS5, Xbox Series). Un autre coup dur pour l'industrie vidéoludique, est l'annulation de la «Game Developer Conference» et du «E3».

Au niveau national, le «Casablanca Gaming Expo», est passé à la trappe suite à la mise en place par les autorités sanitaires du pays des mesures liées à la lutte contre le coronavirus.

Ce premier Salon marocain du Gaming avait pour ambition d'accompagner un secteur en perpé-

tuelle évolution, réalisant un chiffre d'affaires annuel dépassant les 840 millions de DH.

C'est une industrie qui tire profit de ces événements, à l'instar du eSport, dont les revenus dépendent énormément de la billetterie et du merchandising. Dans l'ensemble, c'est le calendrier de tout un secteur qui est chamboulé.

Cependant, l'annulation de tels événements n'impacte pas de la même manière les acteurs du secteur. Les grands développeurs et éditeurs devraient s'en sortir sans trop de dégâts. Les grands perdants en revanche, sont les développeurs indépendants qui voient leurs occasions d'établir des contacts s'évaporer.

«On se disait que l'industrie Gaming ne serait pas impactée, et plusieurs articles de presse évoquaient les chiffres d'affaires record enregistrés durant cette période de confinement. Mais on remarque ces derniers temps que la réalité est moins agréable que prévu», souligne Boubker Hakam, développeur

et fondateur de Versus Arena, centre gaming situé à Casablanca, contacté par Finances News Hebdo.

«L'impact risque d'être assez important notamment pour les centres de gaming au Maroc, qui ont pris un coup dur suite à la suspension de leur activité primordiale. Ils se concentrent entièrement sur la revente des produits gamer et de matériel informatique», indique-t-il. Par ailleurs, souligne notre interlocuteur, des difficultés ont été relevées au niveau de l'importation et de la distribution, compte tenu de la rupture de la production en Chine. Cela a impacté directement les coûts de distribution des produits au niveau national. «Le seul canal existant aujourd'hui pour atteindre le client final est donc le web», affirme Boubker Hakam.

Quoi qu'il en soit, presque tous les indicateurs sont au vert, et l'industrie des jeux vidéo résiste très bien à la tempête. Il en va de même pour les gamers invétérés, qui y voient, aussi, l'occasion rêvée d'avancer dans leurs jeux préférés. ◆

Réflexion sur l'après-Covid-19 et le nouveau modèle de développement économique et social marocain

Par Kamal JABRY

Saluons tout d'abord la gouvernance marocaine et toutes ses composantes pour la gestion de la pandémie de coronavirus en reposant, en partie, sur le «Learn by Doing».

Toutefois, je souhaiterais synthétiser en 13 points les enseignements à tirer de la stratégie marocaine :

1- Une fierté patriotique des Marocaines et Marocains sur la manière avec laquelle la situation est gérée jusqu'à aujourd'hui.

2- Un pourcentage non négligeable des citoyens marocains à un respect timoré du confinement, d'ailleurs à l'instar d'autres populations du monde. Les raisons en sont multiples : compréhension de la dangerosité, exigüité des habitations, enfance dans la rue, métiers précaires, taille des familles...

3- Une forte propension à transformer une partie de l'appareil de production en un temps record, malgré parfois quelques effets d'annonce.

4- Une facilité d'innovation certaine observée qu'il conviendra absolument à faire perdurer et à être financée.

5- Un positionnement de la presse électronique arabophone et francophone plus citoyen et plus orienté marocaines et marocains que politique, contribuant ainsi à l'éducation collective et à la prise de conscience.

6- Un développement du digital «primaire» (vieux projets qui ont tardé à émerger), mais qui reste insuffisant au regard des challenges futurs (l'après Covid-19) de l'administration et de l'économie marocaines.

7- Une prise de parole des politiques qui brille par sa timidité durant cette période de confinement, à l'heure où le discours prône l'engagement collectif.

8- Une communication de crise satisfaisante qui a cependant besoin de continuer à lutter contre les rumeurs et la désinformation.

9- Une insuffisance et une non préparation du système hospitalier mais qui a su néan-

moins très vite développer sa capacité de résilience.

10- Une dépendance forte des laboratoires internationaux et une gestion de certains stocks stratégiques à repenser.

11- Une révision nécessaire d'optimisation des circuits de distribution en période de crise

12- Un monde associatif (près de 150.000 associations) qui agit malgré le peu de moyens.

13- Une contribution tardive, voire inexistante du secteur privé médical qui aurait nécessité une réquisition avec toutefois une mobilisation remarquable du secteur hospitalier public.

Alors, voici mes **coups de cœur** :

- La solidarité et contribution citoyenne exemplaires des Marocains.
- La capacité de décision des instances en charge de la pandémie.
- L'action relativement rapide, particulièrement de l'armée, la police, la gendarmerie, les forces auxiliaires.
- L'innovation qui bat son plein.

Mes **coups de gueule** :

- Les équipements et consommables dans les hôpitaux.
- L'incivisme de certains.
- La prolifération des Fake news.
- Les effets d'annonce.

Alors que peut-on en tirer comme orientations à intégrer dans le nouveau modèle de développement économique et social ?

A- LES 7 FONDAMENTAUX

1- Nous devons être à l'avenir plus didactique envers les citoyens dans toutes nouvelles propositions ou décisions car l'adhésion et l'intelligence collectives deviennent le sédiment des peuples.

2- Faire jouer l'effet cliquet sur un certain nombre de mesures mises en place (pas de

retour en arrière pour les plus démunis).

3- Intégrer la santé et l'éducation comme secteurs stratégiques avec toute la chaîne de valeur y afférente (Fournisseurs, logistiques, production, distribution).

4- Encourager par des mesures d'accompagnement (fiscalité, financement, formation...) le travail à distance dans certains secteurs, en particulier les services avec des impacts sur l'emploi additionnel, le désengorgement des villes...

5- La mise en force de la nouvelle gestion du temps : temps variable et/ou partiel pour les volontaires introduisant ainsi un nouveau «Moroccan Way of Life».

6- Développer le digital «made in Morocco» et le rendre effectif dans nos administrations, nos modes de vie...

7- Refonder les règles d'éligibilité pour nos futurs élus en exigeant des compétences précises : niveau d'études plus élevé sanctionné par un diplôme reconnu par l'Etat, une expérience dans la gestion du pays ou d'instances nationales, une obligation de permanence accessible aux citoyens.

B- UN TRAIN DE PROPOSITIONS POSSIBLES

Ma réflexion m'a amené à imaginer des pro-



L'incivisme et la variabilité des revenus poussent et expliquent l'exercice de métiers éphémères fragilisant les plus démunis ou les moins instruits.

positions, certes non exhaustives, à mettre en œuvre et qui pourraient alimenter la réflexion générale sur le futur NMD (Nouveau modèle de développement économique et social). Ces modestes propositions viendraient en sus de celles déjà mises en œuvre par le Gouvernement.

1- LA COMMUNICATION

- Réglementer la presse électronique et les «Akhbar Souk» qui n'ont d'existence que par la lourdeur et la transparence relative des organes centraux. Il convient d'orienter et de spécialiser plus encore cette presse : finance, RH, Logistique...
- Agir fermement contre les fake news en période de crise (démenti et juridiciarisation) pour éviter ce «sport national».
- Une nécessaire prise de parole par le Porte-parole du Gouvernement qui pourrait être accompagné de spécialistes à l'instar du modèle français.
- Utiliser les opérateurs téléphoniques pour «shooter» gratuitement une revue de presse quotidienne à tous les détenteurs de «devices».

2- INSTAURATION D'UN REVENU UNIVERSEL DIRECT ou INDIRECT

- L'incivisme et la variabilité des revenus poussent et expliquent l'exercice de métiers éphémères fragilisant les plus démunis ou les moins instruits. Voici une proposition envisageable payable par carte prépayée:
 - 800 DH pour les célibataires habitant seuls.
 - 1.500 DH pour les couples mariés avec 3 enfants et plus + bonus de 300 DH pour épouse au foyer + 200 DH si parents sous le même toit.
 - 1.200 DH pour les couples mariés avec 2 enfants et moins + bonus de 300 DH pour épouse au foyer + 200 DH si parents sous le même toit.

- 1.000 DH pour les veuves/veufs sans pension.

Cela suppose de réfléchir au financement de cette opération. Des solutions sont possibles: faire payer ceux qui ne paient pas d'impôts, dégraisser les effectifs de l'administration publique grâce à la digitalisation, redéfinir le champ d'intervention de la caisse de compensation pour n'en faire bénéficier que les citoyens (exclure les entreprises par exemple pour le gaz, le sucre...).

- Organiser les métiers ambulants au sein de structures appropriées (marché organisé, et les expériences existent au Maroc) avec une localisation harmonieuse par quartier qui conférerait alors des revenus stables à ces marchands.
- Réduire la chaîne de vente qui impacte fortement les prix de par la pléthore parasitaire de certains. Une solution : création de centrales d'achats et de livraisons régionales.
- Repenser la politique fiscale pour les particuliers (actifs et retraités) en rendant l'impôt plus progressif.

3- LA SANTE

- Faire de l'hôpital le point d'entrée de la santé publique avec une carte hospitalière qui repose sur des indicateurs normés et reconnus qu'il conviendra de définir.
- Gestion des soins et prise en charge pour les plus démunis, avec une carte «SIHATI» (équivalente de la carte (VITALE) et un système de prise en charge préalable pour les soins lourds.
- Poursuivre la politique de baisse des prix des médicaments en particulier pour les traitements lourds.
- Allouer un budget plus important pour la recherche médicale sur certains domaines.
- Elaborer une cartographie de la santé et reprendre le principe du service civil pour éviter les déserts médicaux.

4- L'EDUCATION

- Introduire les cours de civisme (éducation civique) dès le plus jeune âge à l'école;
- Obligation de maîtriser les outils digitaux dans tous les cursus scolaires;
- Développer l'enseignement à distance adossé à des «softskills» plus cohérents au regard des enjeux du pays;
- Relancer les écoles d'infirmières;
- Poursuivre et accélérer les formations OFPPT pour les secteurs stratégiques;
- Planification plus rationnelle et anticipative pour le recrutement des enseignants;
- Introduire l'Histoire contemporaine dans les manuels et cours;
- Mettre en place une année de césure pour les étudiants en Ecoles d'ingénieurs ou de commerce;
- Doter les étudiants et les lycéens de PC de base «marocains» avec connexion de base Internet, bridée et à prix modique;

- Rendre obligatoire l'équipement en salle d'informatique pour toutes les écoles primaires.

5- L'IMMOBILIER

- Amender la politique de logement social avec de nouvelles règles : extension des logements à 70/80 M², pas de blocs et maximum 4/5 étages, l'équipement logistique devra conditionner le permis d'habiter (marché, épicerie, pharmacie, médecin... opérationnels);
- Freiner la frénésie des prix d'accès au logement en surtaxant les promoteurs immobiliers qui vendent au-dessus du prix référentiel;
- Repenser activement les plans d'urbanisation et d'aménagement;
- Rendre obligatoire la facturation pour les vendeurs de matériaux avec collecte de la TVA et recoupement avec les promoteurs immobiliers;
- Interdire l'accès à la promotion immobilière pour les non-professionnels sans expérience ou réalisations justifiées et vérifiables.

6 – LES ASSURANCES/ BANQUES (les démunis)

- Création d'une assurance perte d'emploi temporaire non cumulable avec le revenu universel d'une durée de 6 mois moyennant une cotisation mensuelle de 100 DH durant la période d'activité et donnant lieu à une indemnité de 6.000 DH en une seule fois. Les conditions d'éligibilité : avoir travaillé 2 ans consécutifs.
- Généraliser la carte bancaire gratuite pour lutter contre le cash, la thésaurisation et encourager le versement des indemnités et aides de manière transparente;
- Création d'un financement pour les jeunes créateurs innovants (selon les secteurs réseaux) à taux très réduit.

7- LES TRANSPORTS

- Interdire les grands taxis (blancs) en périphérie urbaine dans les grandes villes et favoriser l'acquisition de nouveaux taxis, renouvelant ainsi le parc automobile tout en réexaminant les rentes de situation;
- Politique tarifaire pour le transport en Tram : -50% pour les étudiants de moins de 25 ans; -50% pour les retraités; prise en charge par l'employeur à hauteur de 50% du titre mensuel de transport et défiscalisation pour l'employeur;
- Rendre opérationnelle l'interconnexion Tram-autobus-taxis;
- Instaurer une taxe de circulation centre-ville pour les grandes villes (sur la base du lecteur de péage) pour favoriser le transport en commun et le désengorgement de la circulation.

8- LA VILLE

- Villes plus propres et renforcement de la police administrative;



Kamal Jabry, past DRH, past Marketing Communication, formateur expert senior

- Gestion plus rigoureuse des panneaux urbains et utilisation pour des causes nationales et d'éducation;
- Relance des salles de cinéma de quartier, de bibliothèques, de terrains de sport en particulier dans les quartiers défavorisés;
- Sécurité quotidienne plus accrue : caméras, rondes, équipes volantes ;
- Réglementer les parking sauvages (source de recettes et d'emplois).

9- L'EMPLOI

- Révision du code du travail en matière de défense du travailleur, de chômage partiel...
- Réactivation du plan «CNJA» pour le recrutement de 500.000 salariés dans le privé (exonération charges relatives à ce type d'emploi).

10- L'INDUSTRIE

- Créer des Centres professionnels pour l'aéronautique, la santé, l'immobilier, l'électronique... en partenariat avec les entreprises privées (défiscalisation) et encourager la recherche & développement;
- Augmenter nos capacités industrielles actuelles avant de se lancer dans de nouvelles par un financement bancaire d'extension de capacité à taux bonifiés
- Encourager nos exportateurs par un accompagnement réel par les institutions gouvernementales en adaptant le code des douanes et en imaginant de nouvelles règles d'accompagnement;

- Diversifier nos sources d'approvisionnement;
- Encourager la politique de développement durable avec une prime fiscale aux entreprises qui la mettent en œuvre;
- Création de Centres régionaux de compétences de l'innovation (CRCI).

CONCLUSIONS

- Le Covid-19 a été le révélateur de la prise de conscience mondiale qui a battu en brèche un certain nombre de vérités établies et le «boxing» des continents.
- Le Covid-19 ne peut être le prétexte du souverainisme, mais plutôt celui du patriotisme et de l'établissement de nouvelles règles du commerce international.
- Le Covid-19 a impacté l'intelligence collective des uns et des autres en mettant en force notre capacité à changer de comportement et à pratiquer le Learn by Doing.
- Enfin, le Covid-19 a montré nos limites sur 2 aspects stratégiques : la santé et l'éducation au sens le plus large du terme. Le nouveau contrat social du Maroc nouveau trouve ici le prétexte de faire de notre pays, celui où il fait bon vivre. Espérons qu'il ne s'agisse pas d'un simple feu de paille, un «Go & Stop».
- Mais commençons dès aujourd'hui à réfléchir à la stratégie de déconfinement.
- Faisons de l'émotion collective de ce moment une intelligence collective, et restons fiers de notre pays, sera mon mot de la fin. ♦

Arts plastiques

Najia Mehadji, du sensible au spirituel

◆ Mêlant corps et âme, espace et temps, dessin et peinture, géométrique et organique, couleur et lumière... depuis une infinité d'expositions, Najia Mehadji met en œuvre un langage plastique, poétique, d'une intensité sublime à nulle autre pareille.

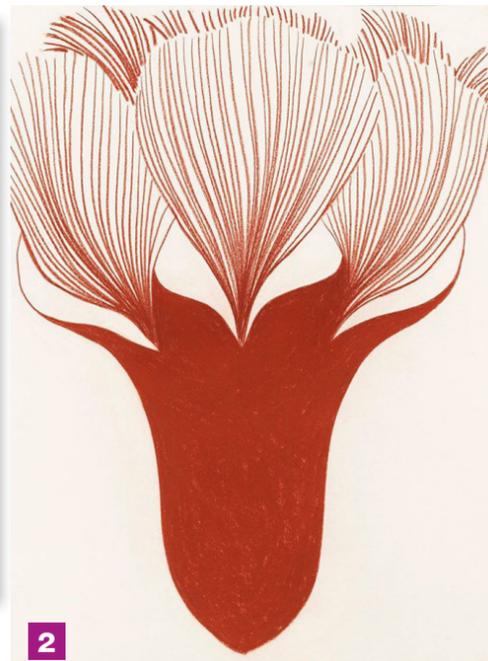
Par R. K. H.

L'artiste, née en 1950, vit et travaille entre Paris et Essaouira. Après l'obtention, en 1974, d'une maîtrise d'arts plastiques et d'histoire de l'art à l'université de Paris I, elle fréquente l'École nationale des beaux-arts de Paris. Najia Mehadji réalise ses premiers dessins au fusain dont certains seront reproduits dans la revue *Sorcières* en 1976.

Nomade culturelle, son va-et-vient d'un pays à l'autre, d'une culture à l'autre, embellira son imaginaire. Pour elle, le monde n'a pas de frontières et son art se nourrit de toutes les cultures qu'elle rencontre. Elle les façonne à sa manière, par une abstraction purement sensible. La première série de tableaux de Najia Mehadji, réalisée entre 1985 et 1988, s'appelait *Icare*. La figure, sous la forme d'un papier collé intensément coloré, semble tout droit sortie du mythe pour créer des situations plastiques à vivre dans l'immédiat, voire dans l'étrangeté d'un rebus dont chacun invente la clé.

En 1990, le musée des beaux-arts de Caen commanda à Najia Mehadji un triptyque qu'elle intitula *M*. Dans cette œuvre apparaît une architecture sublimée qui forme une figure ô combien abstraite, magnétisante et hypnotique.

En 1991, l'artiste composa une toile, revêtant le même titre, pour la Collection Institut du

1 - *Pivoine*, 2008, huile sur toile, 185 x 185 cm2 - *Fleur de Grenade*, 2003, sanguine sur papier, 76 x 57 cm3 - *Mystic Dance n°4*, 2011, épreuve numérique pigmentaire, 160 x 160 cm4 - *Notre-Dame*, 2019, acrylique sur toile, 180 x 110 cm5 - *Drapé (d'après La Valse de Camille Claudel)*, 2015, acrylique sur toile, 167 x 145 cm

monde arabe, à Paris. Sur la toile règne une esthétique des lignes, des figures géométriques et de la couleur pure, bleu et rouge.

Indignée par les crimes d'épuration ethnique à l'encontre des Bosniaques musulmans et la destruction de leur patrimoine culturel, le nomadisme de l'artiste se poursuit, en 1994, avec les œuvres *Coupole*. Cette série marqua son intérêt pour les figures transculturelles dans l'architecture et fait explicitement référence à l'art de l'Islam. Les architectures qui ont naguère sublimé les œuvres *M*, certaines d'entre elles, recouvriront profondément *Rhombe*, œuvres réalisées en 1995.

Le cosmos et le végétal

Faisant du dessin son élément primordial, Najia Mehadji se préoccupa, par-dessus tout, d'affiner son art dans le sens de la rigueur, de l'austérité et de la puissance évocatrice.

En 1996, elle change de technique et par là-même de style en utilisant de gros pastels à l'huile qui lui permettent de dessiner de longs traits continus sur la toile brute à l'intérieur de sphères aux couleurs pures, rouges ou jaunes. Autant de qualités palpables qui hantent *Végétal*, *Gradient*, *Chaosmos*, ou encore *Souira*.

Depuis lors, l'artiste utilise des craies ou des sticks à l'huile de couleur pure, sur papier ou sur toile, pour créer des formes monochromes renvoyant à des



«structures de flux» liées à la nature et plus spécifiquement au cosmos et au végétal. Une esthétique que l'on retrouve dans *Arborescence* ou *Grenade*, dont les motifs traversent de nombreuses civilisations de la Chine à l'Andalousie. Najja Mehadji crée sur la toile un monde où les contrées distantes seraient harmonieusement confondues. D'où l'apparition de la série *Fleur-Flux* où l'artiste revisite -exactement- le symbole universel de la grenade, dont la fleur stylisée parcourt les toiles, dessins et aquarelles.

Najja Mehadji est une archéologue du floral, en ce sens qu'elle s'évertue à le dépister pour le faire affleurer et l'enfermer dans la durée... Jamais fané. Dans *Pivoine*, *Vanité* et *Volute*, à l'unisson floral et cosmique sont forgés sous diverses latitudes. Certes, tous dégagent une unité et une harmonie délectables.

Comme bon lui semble

Ayant toujours été rebutée par les matériaux et les supports traditionnels de la peinture, Najja mêle les techniques, qu'elle invente ou utilise à contre-emploi, comme ce pinceau coréen - qui servait, à l'origine, à maroufler les affiches - qu'elle fait chanter en un seul et même geste dans les registres graphique et chromatique, ou ces sticks à l'huile qui lui permettent de

tracer, telle la craie, fleurs et arborescences sur la toile brute.

La diversité des moyens lui permet d'affiner le geste et de creuser le mouvement. En effet, moyennant de couleurs en gros sticks de pastels gras, que l'artiste sillonne sa toile brute ou sa feuille de papier de lignes colorées jusqu'à en faire un champ graphico-chromatique, et où s'épanouissent des figures végétales aux silhouettes épurées dont seule l'énergie se propage... Ici, dessins et couleurs s'entremêlent, se confondent, se fondent dans une parfaite harmonie. Nulle dichotomie règne.

Le floral sublimé

Poser votre regard sur les toiles sublimées de Najja Mehadji, instantanément désemparés (es) vous serez. D'emblée, elles font l'effet du florale. Les formes ne sont pas sans rappeler Georgia O'Keeffe, mais l'essence même de la peinture de Najja se refuse à toute catégorisation. Elle s'échappe immanquablement aussitôt qu'on la fige dans un style, irréductible aux étiquettes. On est fondé à situer ses œuvres dans une ligne expressive entre l'abstraction et la figuration, mais en ce faisant, on ne percera pas le secret de cette peinture lumineuse. Quand l'œil se décrispé, le charme opère, la magie s'installe, les œuvres dégagent leur splendeur et leur radiance. ♦

Musique

Cap sur l'Afrique !

- ◆ Finances News Hebdo vous propose un aimable panel de fleurons, ce qui se fait de mieux en matière de groove africain saupoudré de jazz, accommodé de soul, pimenté de rock et agrémenté de blues.
- ◆ Honneur au dernier comme au premier élu, dommage pour les oubliés(es). On fera mieux la semaine prochaine.

Tamikrest feat. Hindi Zahra / Timtarin

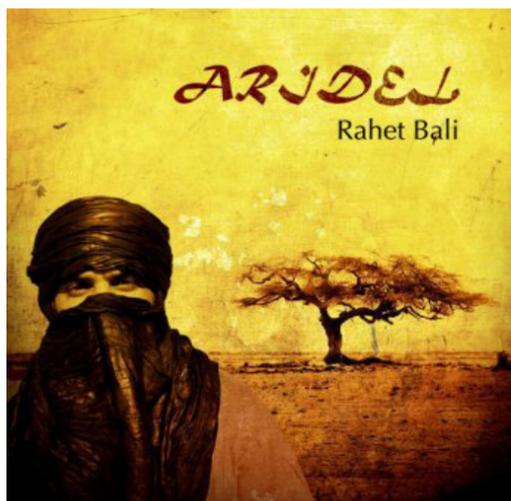


Voilà un titre qui ne manque pas de sel. Tamikrest, un groupe dont on dit du bien ici et ailleurs, mélange musique traditionnelle africaine et pop, rock occidental. Ils chantent en langue tamashek (langue berbère).

Timtarin est un titre qui ravit, et par le chant séraphique de Hindi Zahra, il nous surprend... Une rencontre délicate du rock, blues, rythmes africains, ou tempos touareg. ♦

Aridel / Edine

Une musique qui, influencée par le tergui, penche beaucoup plus vers le blues... Un brassage très métissé et original. Bombe à grooves et grain blues, Aridel, libère sa foi touarègue. ♦



Sona Jobarteh / Gainaako



Ecouter Gainaako, mais dans un live ce sera préférable*. La raison ? Tout simplement parce que sur scène, les artistes nous livrent - d'habitude - de belles densités créatives à l'improviste.

Dans *Gainaako*, on assiste à une communication, à un dialogue entre deux guitares. On ne sait pas ce qu'elles se racontent. Les guitares se disent des choses. Elles sont en parfaite harmonie. Sona Jobarteh, déesse avant toute chose, mêle dans son œuvre héritage africain et nomadisme européen. ♦

*Sona Jobarteh - *Gainaako*, Live in Hungary.

Rasha / Azara Alhai



On a l'habitude de dire que le saxophone a tendance à être geignard, se lamentant...mais sur *Azara Alhai*, il est jubilatoire. Paix, calme, sérénité, spiritualité. Voilà quelques-uns des mots qui viennent à l'écoute de ce titre. Entre jazz nomade et groove audacieux, c'est dire qu'il est d'une beauté sans frontières. ♦

Projets solaires et éoliens

Le coronavirus risque de brider la croissance en 2020

◆ La crise liée au coronavirus est susceptible de freiner la croissance mondiale des projets solaires et éoliens pour 2020, réduisant les nouvelles capacités à partir de 2021 à l'échelle mondiale.

Par M. Diao

Les projets en énergies renouvelables à l'échelle mondiale devraient être fortement impactés par la crise liée au coronavirus, d'après l'analyse de Rystad Energy, une société indépendante de recherche énergétique et de veille économique, basée en Norvège qui fournit des données et conseils à ses différents clients. Ses experts montrent que la croissance prévue des projets solaires et éoliens nouvellement mis en service, sera bridée pour 2020 et réduite de 10% en 2021.

Augmentation des coûts des projets

L'appréciation du Dollar américain et la chute des autres monnaies à travers le monde constituent également un fac-

teur de taille, explicatif de la situation décrite par Rystad Energy. «*Nous prévoyons que les mouvements sur le marché des changes amèneront les entreprises à suspendre la sous-traitance des principaux composants, qui sont généralement achetés en Dollars américains. Les projets renouvelables en Australie, au Brésil, au Mexique et en Afrique du Sud seront particulièrement touchés, car les projets en phase de passation des marchés pourraient subir des augmentations de coûts en capital pouvant aller jusqu'à 36% en raison de la dépréciation rapide des devises locales dans ces pays*», préviennent les experts en énergie.

A titre illustratif, le Mexique et le Brésil qui ont la plus grande capacité de projets solaires photovoltaïques en cours de construction en Amérique latine et dont les mises en service



La croissance prévue des projets solaires et éoliens nouvellement mis en service sera réduite de 10% en 2021.

devraient intervenir en 2021, seront considérablement ralentis voire retardés.

L'analyse de Rystad Energy révèle que l'impact du Covid-19 sur le marché des énergies renouvelables commence à peine à se faire sentir. Les premières conséquences ont trait aux arrêts de la production de masse et aux goulets d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement en Chine.

Tout en précisant que les prix des panneaux solaires sont restés stables en dépit de la progression de la pandémie à

l'échelle mondiale, l'analyse de Rystad Energy suggère que la Chine et les États-Unis seront les moins touchés par les fluctuations des taux de change, avec à la clef une stabilisation du nombre d'installations solaires. «*Néanmoins, ces pays ressentiront sans aucun doute un certain ralentissement, ce qui mettra en doute la capacité de la Chine à augmenter sa capacité solaire de 40 GW comme prévu initialement*», nuancent les experts énergétiques.

L'Inde fera mieux en éolien

D'après les spécialistes en énergie, les achats en Inde ne devraient pas être affectés autant que dans d'autres régions confrontées à une dépréciation de leurs monnaies locales par rapport au Dollar américain.

Auparavant, Rystad Energy estimait que le pays verrait 5,8 GW de projets de panneaux solaires



En Europe, plus de 20 GW de capacité solaire étaient attendus avant la crise liée au coronavirus.

photovoltaïques démarrer en 2020, augmentation de 9,9 GW en 2021. Les prévisionnistes s'attendaient également à ce que l'Inde affiche 1,7 GW de parcs éoliens mis en service en 2020 et 5,1 GW en 2021. «*Le pays est plus autosuffisant en termes de production de turbines que pour les panneaux solaires photovoltaïques, et nous pensons que les ajouts de capacité en énergie éolienne attendus de l'Inde sont plus susceptibles d'atteindre les niveaux prévus*», soutiennent-ils. ◆

Quid du Vieux continent ?

En Europe, plus de 20 GW de capacité solaire étaient attendus avant la crise liée au coronavirus. «Cependant, tous les gains de l'Euro sur le Dollar américain depuis le début de l'année sont partis en fumée. Les problèmes de change pour les projets en Europe sont moins une préoccupation immédiate, mais pourraient prendre le devant de la scène si l'Euro baissait davantage», prévient-on du côté de Rystad Energy, qui souligne l'interruption des projets en construction sur le Vieux continent en raison de la crise sanitaire.

Plan de sauvetage économique

Oxfam International au service de la cause environnementale

◆ Le plan de sauvetage de 2.500 milliards de dollars proposé par l'ONG fait de la cause environnementale une priorité.



L'organisation non gouvernementale propose de conditionner les aides apportées aux grandes entreprises aux mesures de nature à garantir un avenir durable.

Oxfam International, la confédération composée de vingt organisations indépendantes de même sensibilité agissant contre les injustices et la pauvreté au niveau mondial, a rendu public un document intitulé le «Prix de la dignité». L'analyse comporte une kyrielle de recommandations permettant aux pays de faire face à la crise du coronavirus, si des mesures fortes ne sont pas prises au niveau des différents Etats, susceptible de précipiter plus de 500 millions de personnes dans la pauvreté.

Très concrètement, le plan de sauvetage économique qui serait à la hauteur de la crise proposée par Oxfam International, mobilise au moins 2.500 milliards de dollars pour lutter contre la pandémie et empêcher un effondrement économique mondial.

Le financement du plan, formé de six mesures, est assuré par la suspension immédiate du remboursement de la dette par les pays pauvres, alliées à une relance économique ponctuelle du FMI et une augmentation de l'aide et de la fiscalité. Parmi les propositions-phares du plan de relance d'Oxfam International, il y a lieu de citer le renflouement des entreprises de manière responsable, en soutenant financièrement les



Oxfam International propose le renflouement des entreprises de façon responsable.



petites sociétés fragilisées par la crise et en conditionnant les aides apportées aux grandes entreprises aux mesures de nature à garantir un avenir durable.

«Les gouvernements ont le pouvoir et la responsabilité d'agir maintenant et d'initier de profonds changements pour rendre notre économie plus humaine et mieux armée afin de faire face à l'urgence climatique, en entretenant l'espoir de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C», suggèrent les auteurs du document. Ceux-ci rappellent également que la crise actuelle est une occasion idéale pour changer durablement les mesures incitatives et les modèles de gestion afin de contribuer à l'édification d'une économie plus durable et davantage centrée sur l'humain où la main-d'œuvre est traitée avec équité et où l'environnement est préservé. ◆

EN BREF

Pacte vert

2020, une année charnière pour l'UE



Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe lancé en 2019, la Commission européenne doit présenter au courant de l'été 2020 un plan assorti d'une analyse d'impact pour porter l'objectif de l'UE en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030 à au moins 50% et tendre vers 55% par rapport aux niveaux de 1990, et ce de manière responsable. Pour tenir ces objectifs supplémentaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Commission s'engage, d'ici juin 2021, à réexaminer et à proposer de réviser si nécessaire, l'ensemble des instruments d'action liés au climat. Au-delà de ces échéances, il y a lieu de rappeler que l'Union européenne a déjà entamé la modernisation et la transformation de l'économie dans la perspective de la neutralité climatique. Pour preuve, entre 1990 et 2018, elle a réduit de 23% ses émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'économie enregistrait une croissance de 61%. En dépit de ces efforts, les politiques actuelles ne permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre que de 60% d'ici 2050. D'où le sens de la mise en place du Pacte vert pour l'Europe. Les réformes à venir contribueront à garantir une tarification effective du carbone dans l'ensemble de l'UE. Ce qui favorisera le changement de comportement des consommateurs et des entreprises. Certes, l'industrie européenne a entamé la transition, mais elle représente toujours 20% des émissions de gaz à effet de serre de l'UE. Seuls 12% des matériaux utilisés dans cet espace européen proviennent du recyclage. Ce qui montre que du chemin reste encore à faire pour parachever la transition écologique du Vieux continent. ◆



Télétravail

Comment s'adaptent les Marocains ?

- ◆ Pas moins de 50% des entreprises ont mis plus de 80% de leur personnel en télétravail.
- ◆ Après un mois de confinement, le Directeur général de Rekrute, Philippe Montant, nous dresse un premier bilan de cette nouvelle manière de travailler pour bon nombre de Marocains.

Propos recueillis par C. Abounnaim

Finances News Hebdo : Comment jugez-vous les conditions de travail des Marocains en termes de télétravail ?

Philippe Montant : D'après notre dernière enquête, 56% des cadres marocains sont en télétravail pendant cette période de confinement. 57% de ces mêmes cadres déclarent qu'ils sont productifs et donnent une note moyenne de 3,7/5 à leur niveau de productivité. Toutefois, il ressort également de cette enquête qu'une partie des télétravailleurs est mal équipée chez eux pour travailler dans de bonnes conditions. 33% des cadres marocains ont ainsi déclaré qu'ils n'ont pas d'espace bureau chez eux et 19% qu'ils travaillent avec leur propre matériel informatique, ce qui pourrait ne pas être propice à une bonne utilisation professionnelle.

En revanche, si le télétravail présente de nombreux avantages, 46% des cadres marocains ne sont pas satisfaits de ce mode de travail et y voient beaucoup

d'inconvénients comme le débordement du temps de travail sur leur vie personnelle, l'isolement et le management à distance.

F.N.H. : Comment les Marocains s'adaptent-ils à ce nouveau rythme ?

P. M. : Les Marocains ne se sont pas isolés en travaillant à domicile et continuent toujours à communiquer avec leurs équipes, partenaires et clients. D'après l'enquête, 60% des cadres en télétravail font fréquemment des réunions avec leurs managers, équipes, clients et partenaires pour assurer un lien de proximité entre eux et les différentes parties prenantes. Certes, la majorité des collaborateurs privilégie le contact physique dans leurs relations professionnelles mais, malgré l'absence de cet aspect, les cadres marocains communiquent toujours avec leurs collègues.

F.N.H. : Qu'en est-il de la prise de décision à distance ?

P. M. : L'enquête que nous avons effectuée n'a pas

abordé ce sujet, mais le fait est que les cadres seniors sont moins bien adaptés au télétravail. Par ailleurs, dans cette période d'incertitude, ils doivent encore plus se coordonner pour prendre des décisions pertinentes.

F.N.H. : Comment jugez-vous le travail des Marocains en cette période ? Le rendu est-il toujours le même ?

P. M. : Parmi les principaux avantages du télétravail cités par les télétravailleurs marocains figurent un gain de temps, une souplesse dans l'organisation de son travail et un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

19% des cadres marocains pensent que le télétravail leur permet de gagner du temps dans leurs tâches quotidiennes et 19% des cadres pensent que le télétravail leur procure une souplesse dans l'organisation de leur travail, ce qui leur permet de faire leur télétravail plus efficacement et le rendre plus rapidement. Donc oui, je pense que la qualité du rendu des employés marocains n'a pas changé voire même qu'elle est bien meilleure pour certains, surtout pour les jeunes et ceux qui n'ont pas d'enfants.

F.N.H. : Quelles sont les répercussions du confinement sur le marché de travail ?

P. M. : Le confinement a eu un impact sur le marché du travail, en raison de plusieurs facteurs. Tout d'abord, et c'est naturel, les candidats se sont préoccupés de leur sécurité et de leur santé, mettant au second plan leur recherche d'emploi pendant les deux dernières semaines de mars. Par ailleurs, la crainte du futur a réduit les candidatures au début de la crise sanitaire, car les candidats en poste ont préféré reporter un peu leur projet de recherche d'un nouvel emploi. Et enfin, de nombreux candidats pensent que les entreprises ne recrutent plus parce que les entretiens en face-à-face ne peuvent plus se faire. Or, de très nombreuses entreprises ont maintenu leur processus de recrutement en passant les entretiens de recrutement en vidéo. Les candidats peuvent donc être rassurés sur ce point. D'ailleurs, la majorité des grandes entreprises accueillent même de nouvelles recrues en ce moment-même, en les accueillant, leur donnant leurs outils de travail pour qu'ils puissent dès le premier jour travailler en confinement.

F.N.H. : Comment voyez-vous le marché du travail après cette crise ?

P. M. : Après le confinement, il va y avoir une grosse vague de recrutement pour rattraper le temps perdu. Il pourrait aussi y avoir une plus forte demande de candidats ayant perdu leur emploi pendant cette crise sanitaire. Mais le marché devrait opérer un rattrapage dès la fin du confinement. ◆



60% des cadres en télétravail font fréquemment des réunions avec leurs managers, équipes, clients et partenaires.

